

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance VI
3 Situation en République démocratique du Congo
4 Affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* — n° ICC-01/04-02/06
5 Juge Robert Fremr, Président — Juge Kuniko Ozaki — Juge Chang-ho Chung
6 Procès — Salle d’audience n° 2
7 Mardi 4 juillet 2017
8 (*L’audience est ouverte en public à 9 h 32*)
9 M^{me} L’HUISSIER : [09:32:29] Veuillez vous lever.
10 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
13 TÉMOIN : DRC-D18-D-0300 (*sous serment*)
14 (*Le témoin s’exprimera en swahili*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:32:50] (*Intervention non*
16 *interprétée*).
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:33:18] (*Intervention non interprétée*).
18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:30] (*Intervention non*
19 *interprétée*).
20 M^{me} SAMSON (interprétation) : [09:33:53] (*Intervention non interprétée*).
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:33:53] (*Intervention non*
22 *interprétée*).
23 M^e BOURGON : [09:33:55] Bonjour, Monsieur le Président.
24 Représentant Bosco Ntaganda qui est présent dans la salle d’audience ce matin,
25 M^{lle} Marie Mescam, M^{lle} Sara Eve Levac, M. David Wagen-Magnon... Wagen —
26 pardon —, Justin Kabika, M^e Isabelle Martineau et moi-même, Stéphane Bourgon.
27 Merci, Monsieur le Président.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:34:32] (*Intervention non*

1 *interprétée).*

2 M^{me} PELLET : [09:34:38] Merci, Monsieur le Président.

3 Les anciens enfants soldats sont représentés par Vony Rambolamanana et par
4 moi-même, Sarah Pellet, conseil au Bureau du conseil public pour les victimes.

5 M^{me} GRABOWSKI (interprétation) : [09:34:50] Bonjour, Monsieur le Président.

6 Anne Grabowski pour les représentants des victimes des attaques.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [09:34:56] Nous allons poursuivre
8 maintenant l'interrogatoire direct de M. Ntaganda en tant que témoin. C'est la
9 Défense qui va mener cet interrogatoire.

10 Maître Bourgon, vous avez la parole.

11 M^e BOURGON : [09:35:10] Merci, Monsieur le Président.

12 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

13 PAR M^e BOURGON : [09:35:27]

14 Q. [09:35:28] Bonjour, Monsieur Ntaganda.

15 R. [09:35:30] Bonjour.

16 Q. [09:35:33] Alors, nous allons continuer exactement là où nous étions en fin de
17 journée hier. Il y a un nom que j'aimerais que vous puissiez nous épeler « le nom »,
18 puisqu'il n'a pas été bien saisi dans le *transcript*. C'était le *transcript* — version
19 française — 217. C'est à la page 114, à la ligne 23. Vous dites à cet endroit :
20 « m'entretenir avec le téléphone pendant longtemps avec les propriétaires de l'avion
21 que nous avons pris à ce moment-là. Il s'appelait... » Et là, il y a deux mots, mais
22 ça... le nom n'a pas été saisi correctement.

23 R. [09:36:03] Il s'appelait Mandrabi.

24 Q. [09:36:15] Vous pouvez... vous pouvez épeler le nom, s'il vous plaît ?

25 R. [09:36:20] M-A-N-D-R-A-B-I.

26 Q. [09:36:35] Merci.

27 Alors, Monsieur Ntaganda, la dernière question, vous nous avez dit que suite à votre
28 visite à la mission catholique avec Kisembo, vous êtes allé vous entretenir avec la

1 population civile au centre de Mongbwalu.

2 Racontez-nous un peu ce que vous avez vu à Mongbwalu à ce moment-là.

3 R. [09:37:04] Les populations... La population n'était pas en grand nombre. Elle était
4 en train de retourner. Alors, la population nous a raconté comment elle a vécu sous
5 les... la direction des combattants lendu qui contrôlaient Mongbwalu en ce
6 moment-là, avant que nous les chassions. Oui, c'est dans cette ambiance que nous
7 avons visité les membres de la population. Nous leur avons présenté nos
8 compassions. Nous leur avons demandé de reprendre leurs activités comme
9 d'habitude. Notre travail consiste à les protéger et à leur permettre de faire leurs
10 activités quotidiennes.

11 Q. [09:37:57] Afin de préciser, lorsque vous faites ces visites avec Kisembo, hier, vous
12 avez mentionné le nom d'une personne. J'aimerais savoir, là : pouvez-vous
13 confirmer qui est là pendant que vous faites cette visite de Mongbwalu ?

14 R. [09:38:15] Je me souviens, il y avait un journaliste d'une radio étrangère qui venait
15 de l'Ouganda. Ce journaliste s'appelait Mike Arereng. Il y avait également un
16 caméraman, Kais Dior, qui prenait les images. Lui également... Tous les deux, ils
17 étaient en train de poser également des questions aux membres de la population. Ils
18 leur demandaient comment ils ont combattu avec les APC, les combattants. Mon
19 supérieur hiérarchique, Kisembo, était également là. Rafiki était là. Il y avait un autre
20 jeune homme qu'on appelait Bebe, Abdel Aziz, qui était là. Je pense qu'il y avait
21 également un... un militaire, PC, qui faisait partie de la brigade de Salumu. Il était le
22 chargé... comme de liaison entre les militaires et les civils. Il était comme un
23 ambassadeur envoyé par l'armée pour faire une liaison avec les populations de
24 Mongbwalu. On était également avec lui au centre de Mongbwalu.

25 Q. [09:39:49] S'agissant de la dernière personne que vous avez mentionnée, est-ce
26 que vous savez son nom ? Vous avez mentionné, ici, page 4, ligne 3, « militaire PC ».
27 Qu'est-ce que c'est, un militaire PC ?

28 R. [09:40:11] Les PC, ce sont les éléments qui travaillent au bureau G5. « PC » veut

1 dire « *political commissar* ». C'était un officier en charge de l'idéologie de l'armée. Il
2 était comme un... un ambassadeur de l'armée auprès de la population civile. C'était
3 pour améliorer les relations entre la population civile et les militaires.

4 Q. [09:40:52] Alors, lorsque vous complétez votre tournée, qu'avez-vous fait après ?

5 R. [09:40:58] Quand nous avons terminé cette visite, nous sommes retournés au camp
6 Goli. Nous sommes allés au camp Goli. Nous avons circulé dans le camp militaire.
7 Par la suite, nous sommes retournés là où nous vivions, à Appartements.

8 Q. [09:41:34] À votre souvenir, est-ce que, ce jour-là, il y a eu d'autres activités aux
9 Appartements ?

10 R. [09:41:46] Non. Nous avons juste circulé dans la ville, et puis, nous sommes
11 retournés à Appartements. Et le lendemain, j'ai pris mon vol et je suis parti.

12 Q. [09:42:06] Alors, passons à la journée du lendemain. Vous souvenez-vous...
13 Expliquez-nous à quelle heure vous avez quitté Mongbwalu.

14 R. [09:42:17] J'ai quitté autour de 12 heures, oui, quelque chose comme ça. C'était
15 autour de 12 heures, 13 heures, quelque chose comme ça. C'était dans l'après-midi
16 (*dit le témoin en français*).

17 Q. [09:42:45] Avec qui avez-vous quitté, et comment ?

18 R. [09:43:05] J'ai quitté avec ce petit porteur qui a amené la délégation. Je suis parti
19 accompagné de quelques éléments. Je me rappelle être parti avec ce journaliste
20 ougandais qui s'appelait Mike Arereng. J'ai pris Abelang (*phon.*) avec moi parce qu'il
21 allait en détention à Bunia. Je suis allé avec mon garde du corps, ainsi que Kinkita,
22 qui était mon *signora*. J'étais avec mon... un autre garde du... mon garde du corps
23 qui s'appelait Brown, et un autre militaire de sexe féminin qui s'appelait La Mama
24 (*phon.*), et d'autres gardes du corps dont je ne me souviens plus les noms. Mon garde
25 du corps féminin qui s'appelait Amama (*corrige l'interprète*).

26 Q. [09:44:02] Monsieur Ntaganda, je vais vous demander une correction. Je vais
27 attendre que ça arrive sur le *transcript* français. Le nom de la... du dernier garde du
28 corps que vous avez mentionné, qui est de sexe féminin, pouvez-vous nous écrire le

1 nom ? Parce que ce nom-là est revenu à quelques reprises et j'aimerais confirmer
2 comment il s'écrit.

3 R. [09:44:31] A-M-A-M-A. « Amama ».

4 Q. [09:44:42] Est-ce que c'était un pseudonyme ou son vrai nom ?

5 R. [09:44:46] Nous l'appelions par ce nom. Je ne connaissais pas un autre nom.
6 C'était ça, son nom, normalement.

7 Q. [09:45:10] Au moment où vous quittez Mongbwalu, quelle est votre... votre
8 mission ou votre assignation ?

9 R. [09:45:24] Je me souviens, je vous ai dit, lorsque j'ai donné le rapport de la
10 situation et j'ai fait la passation avec mon chef Kisémbé qui est arrivé la nuit du 26, il
11 m'avait dit de rester stand-by, parce que le lendemain, l'avion viendra me chercher
12 pour que j'aie superviser l'opération de la brigade qu'il venait de créer, parce qu'il
13 y avait des attaques qui venaient du côté de Beni, et ces attaques étaient récurrentes.
14 Les APC, les combattants nous attaquaient, qui... Et ces combattants... et APC avait
15 installé leur base à Kpandroma.

16 Alors, il m'a demandé d'aller superviser cette opération. Il m'a dit : si j'ai des
17 difficultés, il va venir me soutenir. Mais il voulait, lui, s'installer à Mongbwalu.

18 Il y avait également les combats intenses à Mahagi.

19 Q. [09:46:49] Hier, vous nous avez dit avoir eu une... avoir rencontré des sœurs,
20 trois sœurs, je crois, que vous avez dit, et un prêtre, aux Appartements. Avez-vous
21 revu ces personnes, avant votre départ ?

22 R. [09:47:07] Non, non, je ne... je ne les ai plus vues à nouveau.

23 Q. [09:47:24] Le dénommé Manu est-il venu aux Appartements dans les
24 deux derniers jours de votre présence là-bas ?

25 R. [09:47:36] Non, non, je n'ai jamais vu Manu... Manu à Appartements. Lui, il
26 résidait à camp Goli. Je lui ai dit de rester là-bas parce qu'il était puni, comme il
27 n'avait pas pris part aux attaques et il n'était pas avec ses éléments lorsque ses
28 éléments ont attaqué Mongbwalu. Je ne l'ai jamais vu à Appartements.

1 Q. [09:48:12] Savez-vous ou avez-vous appris à quel moment Manu a rejoint ses
2 éléments, et de quels éléments s'agit-il ?

3 R. [09:48:25] Kisembo l'a envoyé auprès de ses éléments lorsque, moi, j'avais déjà
4 quitté Mongbwalu, lorsque Tiger One était commandant secteur 2. C'était le secteur
5 sud-est. C'était au mois de décembre. C'est au mois de décembre que Seyi également
6 a été permuté. C'est au mois de décembre 2002. C'est à ce moment-là qu'il a regagné
7 ses forces. Et, à ce moment-là, on a créé deux secteurs. On a créé son secteur, 401 —
8 la brigade 401. C'était au mois de décembre, au mois de décembre 2002.

9 Q. [09:49:41] Qui a permis au commandant Manu de regagner son poste ?

10 R. [09:49:46] C'était Kisembo.

11 Q. [09:49:51] Avez-vous été informé de cela ou vous l'avez appris ?

12 R. [09:50:00] Lorsque j'ai quitté, j'ai dit à mon supérieur qu'il était puni. Et lorsque
13 j'ai quitté, il a... s'est rendu compte que le moment de sa détention arrive à terme.
14 Alors, il a créé un autre secteur sud-est... et (*phon.*) Tiger One... et il a créé également
15 la 401e brigade — 409^e brigade existait mais elle n'était pas encore baptisée, elle
16 n'avait pas encore de nom —, et ainsi que la 505^e brigade qui appartenait... qui était
17 dirigée par Mugisa Paul. C'était au mois de décembre 2002. Et lorsqu'on a créé ces
18 brigades, un message a été envoyé pour ce faire.

19 Q. [09:50:59] Vous avez mentionné là, Tiger One et la création d'un secteur sud-est.
20 Comment cela s'est-il passé ?

21 R. [09:51:08] Lorsque Kisembo a créé ce secteur, un message a été envoyé. Et quelque
22 temps après, il m'a demandé de rédiger un message officiel pour informer tout le
23 monde du changement dans l'armée et les nouvelles appellations des différentes
24 brigades, mais ceci a eu lieu plus tard, au mois de janvier.

25 Q. [09:51:52] Lorsque vous avez quitté Mongbwalu ce jour-là, est-ce que le
26 caméraman — vous avez mentionné son nom un peu plus tôt... le caméraman qui
27 était avec Mike Arareng, est-ce qu'il est monté dans l'avion avec-vous ?

28 R. [09:52:16] Non. Kais Dior est resté à Mongbwalu. Je me souviens qu'il est resté à

1 Mongbwalu. À un moment donné, il n'avait plus de cassette vidéo. Tiger One m'a
2 envoyé un... un message parce que, en ce moment-là, le commerçant Pas à pas
3 voulait se rendre à Mongbwalu. On voulait que... Je suis allé voir Pas à pas pour lui
4 demander d'amener à Kais quelques cassettes vidéo. Donc, moi, je suis parti avec
5 Mike Arereng. Kais Dior est resté à Mongbwalu.

6 Q. [09:53:13] Monsieur Ntaganda, je sais pas si vous avez avec vous le petit *log* et le
7 grand *log*.

8 M^e BOURGON : [09:53:22] Avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais
9 que ces deux documents-là, les mêmes, toujours, soient remis au témoin.

10 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

11 Q. [09:53:59] Lorsque vous aurez ces documents, Monsieur Ntaganda, j'aimerais que
12 vous preniez le petit *log* à la page 5774.

13 Pour les fins des notes sténographiques, je vais donner le numéro au complet. Il
14 s'agit du DRC-D18-0001-5774. Et la traduction se trouve au DRC-D18-0001-5804.

15 Avez-vous la page, Monsieur Ntaganda ?

16 R. [09:54:51] Oui, je l'ai.

17 Q. [09:54:56] Quelle est la date en haut de ce document ?

18 R. [09:55:13] Le 28 novembre 2002.

19 Q. [09:55:17] Pourriez-vous nous dire « de » quel type d'information on retrouve sur
20 cette page ? Faites-moi la description, sans entrer dans le contenu du message.

21 R. [09:55:36] C'est... il s'agit de mon *signora*. Le matin, il avait l'habitude. C'était le
22 matin à 7 h 34. Il a reçu un message venant de Mahagi.

23 Q. [09:55:57] Et la deuxième information qui suit, qu'est-ce que c'est ?

24 R. [09:56:01] C'est un autre message qu'il a reçu d'Aru.

25 Q. [09:56:12] Et l'information qui suit, qu'est-ce que c'est ?

26 R. [09:56:17] Il s'agit du message du 28 novembre à 11 h 45.

27 Q. [09:56:29] S'agit-il d'informations... d'un message envoyé ou d'un message reçu ?

28 R. [09:56:39] C'est un message reçu ou *in*.

1 Q. [09:56:46] Monsieur Ntaganda, ce message... Je fais référence, là, au troisième
2 message. Alors, nous voyons les informations « De : Commandant 5^e bataillon »,
3 « À : Commandant 505^e brigade », « Information : Chef d'état-major et commandant
4 de secteur nord-est ».

5 Votre... vous n'apparaissez pas dans ce message-là. Pourquoi ? Le savez-vous ?

6 R. [09:57:28] Non. Je ne sais pas pourquoi il a voulu envoyer ce message de cette
7 façon.

8 Q. [09:57:38] Ce message aurait-il dû vous être envoyé ?

9 R. [09:57:46] Ce n'est pas nécessaire.

10 Q. [09:57:53] Et même si le message ne vous est pas envoyé, pourquoi serait-il...
11 serait-il... se retrouve-t-il dans votre *log* ?

12 R. [09:58:13] Mon *signora* recevait tous les messages de nos forces des FPLC, sans
13 exception aucune, pour que nous soyons informés et pour que le *logbook* contienne
14 tous les messages. Voilà le rôle de *signora*.

15 Q. [09:58:42] Que se passe-t-il, Monsieur Ntaganda, si un message quelconque est
16 envoyé alors que votre signaleur n'est pas connecté ? Que se passe-t-il, alors ? Est-ce
17 que ce message apparaîtra dans votre *log* ?

18 R. [09:59:00] Non, ce n'est pas possible, on ne peut pas retrouver ce message dans le
19 *logbook*.

20 Q. [09:59:15] Est-il possible que, lorsque votre signaleur n'était pas connecté... qu'il y
21 a d'autres messages qui ont... qui ont circulé au sein des FPLC, mais qui ne se
22 retrouvent pas dans votre *logbook* ?

23 R. [09:59:39] Oui, il y en a.

24 Q. [09:59:45] Est-ce que, au sein des FPLC, il y a un endroit où on pourrait trouver un
25 *logbook* avec tous les messages ? Est-ce que ça existait, à l'époque ?

26 R. [10:00:07] Je pense que ce n'est pas facile, je peux pas le confirmer, et ce n'est pas
27 possible.

28 Q. [10:00:19] Alors, juste quelques questions avant de passer à l'endroit où vous allez

1 après.

2 Alors, s'agissant de Mongbwalu, pendant que vous êtes là-bas, quelle information
3 avez-vous obtenue concernant du pillage à Mongbwalu ?

4 R. [10:00:47] J'ai reçu de l'information et j'ai pris des mesures. C'était par rapport à
5 Abelanga. Quant à l'ennemi, les membres de la population nous ont appris qu'avant
6 que les combattants qui étaient venus occuper Mongbwalu lorsque les Hema avaient
7 été chassés, lorsque les combattants ont quitté Mongbwalu, ils sont partis avec tous
8 ceux qui se trouvaient dans la ville. C'est ce que les membres de la population nous
9 ont appris, ainsi que les journalistes qui étaient présents avec nous.

10 Q. [10:01:50] Avez-vous obtenu d'autres informations ou des informations
11 différentes concernant la situation à Saio ?

12 R. [10:02:00] Je suis allé personnellement à Saio, il n'y avait rien.

13 Q. [10:02:20] Combien de fois êtes-vous allé à Saio ?

14 R. [10:02:29] Une fois. Et à mon retour, je n'y suis plus allé.

15 Q. [10:02:38] Vous avez parlé, hier, que lors de la réunion que vous avez tenue avec
16 les officiers, il était question, entre autres, de la couverture des axes. Quels étaient les
17 axes de Mongbwalu, et qui était présent sur chacun de ces axes ?

18 R. [10:02:57] Il y avait seulement deux brigades. La brigade de Salumu et la brigade
19 de Seyi. Aucune autre force ne pouvait être déployée à cet endroit.

20 Q. [10:03:30] Alors, j'aimerais savoir où ces forces sont déployées, pendant que vous
21 êtes à Mongbwalu et avant que vous ne quittiez.

22 R. [10:03:42] Je me souviens que la force de Salumu était déployée à l'aéroport, et à
23 l'axe Kilo, ainsi que des collines qui surplombaient le marché appelé Musaba. Et
24 puis, ils étaient également déployés du côté de l'usine. Quant à Kasangaki, il vivait
25 aux Appartements. Pour ce qui est des forces de Seyi, je les ai laissées à Saio et à
26 Usine. D'autres endroits... À d'autres endroits, il n'y avait pas de forces qui étaient
27 déployées au moment où j'ai eu la réunion avec nos éléments. Toutefois, j'ai
28 demandé à Tiger One de prendre des stratégies pour redéployer les forces. Et le

1 lendemain, lorsque mon supérieur hiérarchique, Kisembo, est venu, j'ai fait la
2 passation. Je ne sais pas si des forces ont été déployées ailleurs, en mon absence, ça je
3 ne peux pas le savoir. Ce que je peux vous dire, c'est par rapport au moment où je
4 me trouvais sur place, mais ce qui s'est passé après mon départ, je ne peux pas le
5 savoir.

6 Q. [10:05:22] À la page 12 du *transcript* français à « la » ligne 5 et 6, vous dites : « Et
7 puis, ils étaient également déployés du côté de l'usine. Quant à Kasangaki, il vivait
8 aux Appartements. » Qu'est-ce que Kasangaki faisait aux Appartements ? Avec qui
9 était-il ?

10 R. [10:05:51] Je ne sais pas s'il avait un petit nombre d'éléments au moment où les
11 Appartements ont été saisis. Vous savez, cet... les Appartements s'étendaient sur un
12 grand quartier. C'était depuis la paroisse, et derrière la paroisse. Vous savez,
13 lorsqu'il y a eu attaque, les commandants ont déployé ces éléments pour essayer de
14 sécuriser cette région. Donc, lorsque vous déployez des éléments pour assurer la
15 sécurité de l'endroit que vous assiégez, vous les mettez à différents endroits... vous
16 les répartissez en groupes.

17 Q. [10:07:10] Je ne suis pas certain de suivre votre réponse, Monsieur Ntaganda.
18 Est-ce que Kasangaki avait un rôle particulier, à cet égard, aux Appartements ?

19 R. [10:07:22] Il était S3 du commandant Salumu.

20 Q. [10:07:34] Mais est-ce qu'il avait un rôle aux Appartements ? Est-ce qu'il était
21 déployé là par Salumu ou par vous ? Il faisait quoi aux Appartements, Kasangaki ?

22 R. [10:07:46] Il avait été déployé comme tous les autres éléments. À l'aéroport, du
23 moins, à Komanda, il... il avait quelques attributions à... à... Donc, il avait été déployé
24 comme tout autre soldat.

25 Q. [10:08:15] Mais pourquoi aux Appartements ? Parce que je comprends pas. Vous
26 donnez des axes, mais il n'y a pas d'axe aux Appartements. Pourquoi aux
27 Appartements ?

28 R. [10:08:30] Il y a un axe qui vient de Pluto et, plus loin, c'était un endroit inoccupé,

1 ouvert.

2 Q. [10:08:48] Alors, toujours sur le sujet de Mongbwalu, avant de quitter, qu'est-il
3 advenu, Monsieur Ntaganda, de vos escortes ?

4 R. [10:09:13] « Ils » sont restés. Comme je suis venu avec deux véhicules, on ne
5 pouvait pas embarquer tous dans l'avion qui ne pouvait pas amener plus de
6 10 personnes. Je pense que nous étions au total 30 ou 40. Donc, les autres ont pris le
7 véhicule que j'avais laissé à Dala, ils sont passés par Mabanga et Barrière ; donc,
8 l'itinéraire que j'avais suivi. Ils ont continué jusqu'à Centrale et ils sont allés,
9 finalement, jusqu'à Bunia.

10 Q. [10:10:00] Vous souvenez-vous qui était responsable des escortes, en votre
11 absence, à Mongbwalu ?

12 R. [10:10:10] Oui. Vous vous souvenez que le commandant de ma compagnie était
13 Claude. Je ne suis pas parti avec Claude, je suis allé avec son 2IC, qui s'appelle
14 Borufu. C'est lui qui était leur commandant.

15 Q. [10:10:35] Alors, ce jour-là, en arrivant à Bunia, que s'est-il passé ? Racontez-nous
16 vos activités ce jour-là, au meilleur de votre souvenir.

17 R. [10:11:00] Comme on m'avait demandé d'aller superviser les opérations de
18 Mahagi et de Komanda, c'est ce que j'ai fait. J'ai donc supervisé ces opérations et, à
19 chaque fois que les commandants avaient des difficultés, j'essayais de les résoudre.
20 Donc, ce sont là les activités qui étaient les miennes à Mahagi et à Komanda et
21 ailleurs. C'est ce que j'ai fait au moment où je me trouvais à Bunia.

22 Q. [10:11:47] Alors, ce que je voulais savoir, mais ma question n'était probablement
23 pas assez précise, là, qu'avez-vous fait en arrivant à Bunia, ce jour-là, si vous vous en
24 souvenez ?

25 R. [10:12:01] Oui. Je me souviens qu'une fois arrivé à la maison, j'y ai trouvé
26 Ali Mbuyi qui était de retour. Il est venu me donner des nouvelles de ma mère parce
27 que ça faisait sept ans que je n'avais pas été à la maison. Il m'a donné les nouvelles
28 de mon père, de mes petits frères, et j'ai projeté la vidéo que j'avais sur ma caméra et

1 nous avons visionné les images. Voilà ce que nous avons fait pendant cette nuit.

2 Q. [10:13:13] Monsieur Ntaganda, je dois vous demander une précision, dans le
3 *transcript*, là, c'est à... le *transcript* français. J'aimerais savoir si vous pouvez confirmer
4 si c'est bien ce que vous avez dit. À la page 14, la question que je vous ai demandé,
5 était : « Vous souvenez-vous qui était responsable des escortes en votre absence à
6 Mongbwalu ? », et votre réponse, aux lignes 8 à 10 est : « Oui, vous vous souvenez
7 que le commandant de ma compagnie était Claude, je ne suis pas parti avec Claude,
8 je suis allé avec son 2IC qui s'appelait Morefu (*phon.*). C'est lui qui était leur
9 commandant. » Est-ce ce que vous avez dit ?

10 R. [10:14:01] J'ai dit Borufu — B-O-R-U-F-U.

11 Q. [10:14:21] Alors, à... en arrivant, parlez-nous de votre rencontre avec Ali.
12 Comment cela s'est-il passé et où ?

13 R. [10:14:41] J'étais... C'était chez moi, au salon. À ce moment-là, il vivait chez... chez
14 moi. Donc, on a eu des discussions, ce n'était pas une réunion comme telle. Il y avait
15 également son beau-frère qui répondait au nom de Samson. Nous avons visionné les
16 images qui... qui avaient été enregistrées sur ma caméra. Donc, c'est le jour même où
17 je suis arrivé à Bunia. Je me souviens que ce... c'est ce que nous avons fait ce soir-là.

18 Q. [10:15:23] Saviez-vous si Ali était chez vous depuis longtemps, lorsque vous êtes
19 arrivé ?

20 R. [10:15:30] Non. Il m'a précédé. Je pense qu'il est venu le même jour ou la veille,
21 mais je ne dirais pas qu'il venait de faire plus de deux jours.

22 Q. [10:15:59] Avant de revoir Ali à votre domicile, à votre retour à Bunia, aviez-vous
23 eu des contacts avec lui, là, depuis votre départ, depuis qu'il avait pris l'avion...
24 depuis son départ, pardon ?

25 R. [10:16:20] Oui. Lorsqu'il était avec ma mère, je lui ai téléphoné, et il m'a passé ma
26 mère. Je l'ai saluée. Je me rappelle que j'étais à Mongbwalu au moment où je l'ai
27 appelé avec le téléphone Thuraya. J'ai parlé à ma mère et à mon père.

28 Q. [10:16:42] Vous souvenez-vous, à peu près, quand cela... cette conversation a eu

1 lieu, pendant votre séjour à Mongbwalu ?

2 R. [10:17:02] Je me rappelle que c'était après la libération de Saio.

3 Q. [10:17:09] Avez-vous, après avoir parlé, là, avec... avec... votre mère et votre père,
4 avez-vous eu d'autres sujets de conversation avec Ali, à ce moment ?

5 R. [10:17:25] Non.

6 Q. [10:17:34] Le jour de votre arrivée, alors qu'Ali est chez vous, vous avez parlé de
7 visionner une cassette. De quelle cassette s'agit-il ?

8 R. [10:17:46] Ce sont les images que Tiger One avait enregistrées lors de mon voyage,
9 je vous en ai parlé, lorsque... lors de mes déplacements ; les images dans lesquelles
10 j'apparaissais.

11 Q. [10:18:11] Vous souvenez-vous d'un événement particulier qui se serait produit ce
12 soir-là, chez vous ?

13 R. [10:18:21] Oui.

14 Le beau-frère d'Ali était là, depuis plusieurs années. Il s'agit de Samson. Il avait bu
15 de l'alcool et il a commencé à lui dire : « Toi, tu viens à peine d'arriver, et tu veux te
16 faire passer pour une personne importante et nous, nous avons beaucoup souffert. »
17 Ils ont commencé à s'insulter. Et il a dit qu'il... qu'il allait emprisonner son
18 beau-frère. Et j'ai dit à son beau-frère que « s'il décide de vous emprisonner, vous
19 allez partir ».

20 Nous sommes allés à l'ancienne résidence de Toms, et il a passé la nuit dans une
21 cellule, là. Je me souviens que ça... ces discussions ont eu lieu chez moi.

22 Q. [10:19:35] Alors, premièrement, pouvez-vous nous épeler le nom, je crois qu'il est
23 bien écrit dans le... dans le *transcript*, mais on dit que le beau-frère s'appelait Samson
24 — S-A-M-S-O-N. Est-ce que c'est la bonne épellation ?

25 R. [10:20:00] Oui, je constate que c'est bien écrit.

26 Q. [10:20:10] J'ai, Monsieur Ntaganda, une correction pour le *transcript*, là, parce que
27 là, j'ai trois... trois versions différentes, en français, en anglais et ce que mon collègue
28 me dit à côté de moi. À la page 16, à la ligne 25, je vous demandais, là, de quelle

1 cassette il s'agissait, et votre réponse, telle qu'elle apparaît au *transcript* français :
2 « Ce sont les images que Tiger One avait enregistrées lors de mon voyage, je vous en
3 ai parlé ». Est-ce... Est-ce que ce sont les mots que vous avez employés ?

4 R. [10:20:56] Oui, c'est ce que j'ai dit. Ce sont les images qui ont été enregistrées par
5 Tiger One en utilisant ma caméra.

6 Q. [10:21:20] Alors, je reviens au monsieur Samson, maintenant que nous
7 connaissons son nom. Qui est-il ? S'agit-il d'un civil, d'un militaire ?

8 R. [10:21:35] C'était un civil. Il travaillait dans le service de la sécurité civile.

9 Q. [10:21:47] Alors, quel a été le sort de Samson ? Vous avez parlé de... de le mettre
10 dans une cellule. Qui a ordonné son... sa détention ?

11 R. [10:22:03] Lorsque... lorsqu'il s'est querellé avec son beau-frère, j'ai décidé... (*fin de*
12 *l'intervention non interprétée*)

13 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : [10:22:27] Peut-on demander au témoin de
14 reprendre sa réponse, s'il vous plaît ?

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [10:22:41] Monsieur Ntaganda,
16 est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, répéter votre dernière réponse ? Elle n'a pas
17 été saisie par les interprètes.

18 R. [10:22:55] Lorsque son beau-frère a voulu l'emmener dans une cellule, et il a
19 refusé, moi, je lui ai demandé de s'exécuter et il a accepté, parce qu'au départ, il ne
20 voulait pas y aller au moment où son beau-frère l'ordonnait d'aller pour être
21 incarcéré.

22 M^e BOURGON : [10:23:14]

23 Q. [10:23:21] Monsieur Ntaganda, j'aimerais maintenant prendre avec vous le grand
24 *logbook* qui est avec vous. Et j'aimerais que vous... vous preniez la page 210.

25 (*Le témoin s'exécute*)

26 Je vais donner le numéro quand... complet, il s'agit de DRC-OTP-0017-0210.

27 La traduction se retrouve à DRC-OTP-2102-4032.

28 M. LE GREFFIER (interprétation) : [10:24:32] Je dois interrompre, j'en suis désolé.

1 Est-ce que vous... vous pourriez, s'il vous plaît, avoir la gentillesse de nous donner la
2 version PDF et la référence pour la version PDF de cette pièce ? Merci.

3 M^e BOURGON (interprétation) : [10:24:58] On me dit que ce document vous a déjà
4 été transmis, mais nous n'avons pas besoin de... d'afficher ce document sur l'écran.
5 M. Ntaganda a l'original, et tous les... toutes les parties et les participants ont le
6 document. La traduction et l'original. Mais enfin, je vais répéter le numéro, la cote
7 du document DRC-OTP-2102-4032.

8 R. [10:25:51] Oui, j'y suis.

9 Q. [10:25:54] Alors, que pouvez-vous nous dire des... des informations qu'on
10 retrouve sur cette page, c'est-à-dire si on prend le premier message tout en haut.

11 Je suis désolé, Monsieur Ntaganda, je n'ai pas la bonne page.

12 Alors, Monsieur Ntaganda — pardon — j'ai... j'ai effectivement la bonne page.

13 J'attire votre attention, Monsieur Ntaganda, sur le dernier message en bas de la page.

14 De quelle date s'agit-il ?

15 R. [10:27:18] Je vois trois dates. 7 h... 7 h 15, sur la même page, c'était le 29 à 11 h 54.

16 Ça, c'est le dernier message.

17 Q. [10:27:50] De quel mois ?

18 R. [10:27:53] Novembre.

19 Q. [10:27:55] Alors, faites-nous une description de ce message. De quoi s'agit-il ?

20 R. [10:28:13] Je suis l'auteur de ce message, c'est un message *out*. J'ai écrit « *from* chef
21 d'état-major général adjoint, opération et organisation au commandant secteur
22 opération nord-est ». C'était Jérôme, je lui ai envoyé ce message.

23 Q. [10:28:36] Alors, parlez-nous du contenu du message. De quoi s'agit-il ? Pourquoi
24 envoyez-vous cette information ?

25 R. [10:28:47] Je faisais référence à un message du 29, à 10 h 10, pour l'informer que
26 toute personne suspectée doit être envoyée à Bunia par avion, et il fallait faire passer
27 un message. Donc, j'avais demandé à ce que tout message... tout soldat suspecté de
28 quoi que ce soit, soit envoyé à Bunia.

1 Q. [10:29:34] Je sais que ça remonte à très loin, mais est-ce qu'il y avait une raison
2 particulière pour envoyer ce type d'information à Jérôme ?

3 R. [10:29:44] Oui, je pense que j'ai appris qu'un militaire avait commis des exactions
4 et je demandais à ce qu'il soit envoyé pour être puni. En fait, ce que nous faisions, on
5 les mettait en détention. Après la libération, nous leur enseignions notre idéologie. Je
6 me souviens que c'était ça l'objet de ce message.

7 Q. [10:30:28] Monsieur Ntaganda, je vous demanderais de prendre la page suivante :
8 la traduction se retrouve à la page 4033.

9 R. [10:30:50] Oui, je l'ai vue.

10 Q. [10:30:52] Alors, parlez-nous de ce message, brièvement, là, de quoi s'agit-il ?

11 R. [10:31:03] Le message est provenu de moi pour le commandant secteur nord-est —
12 c'était Jérôme — pour lui dire d'assister Pierre qui doit prendre l'avion pour se
13 rendre à Bunia. Je pense que j'étais à Bunia. Il y a une dame qui est venue pour me
14 demander d'aider son mari qui était un homme d'affaires. C'était un Nande. J'ai
15 donc demandé à Jérôme de le prendre dans notre avion qui quittait Aru pour se
16 rendre à Bunia. Oui, il l'a aidé pour qu'il puisse prendre le même vol.

17 Q. [10:31:52] Monsieur Ntaganda, nous voyons ici deux messages que nous venons
18 de voir qui datent du 29 novembre à 11 h 54 et le 29 novembre à 8 h 55. Vous
19 souvenez-vous de qui... à qui vous avez remis ces messages, pour qu'ils soient
20 inscrits dans le *logbook* ?

21 R. [10:32:16] C'était mon *signora*, Kinkita.

22 Q. [10:32:23] Et où êtes-vous lorsque vous avez donné ces messages, pour qu'ils
23 soient écrits dans le *logbook* ?

24 R. [10:32:31] Je me trouvais chez moi, à Bunia.

25 Q. [10:32:43] Alors, ce jour-là, Monsieur Ntaganda, avez-vous eu des activités
26 quelconques impliquant Ali et vous-même ?

27 R. [10:32:58] Oui. Le lendemain, je l'ai amené pour lui présenter les... les officiers qui
28 étaient en prison. Je lui ai parlé de... du cas de chaque détenu, puisque c'était lui qui

1 allait prendre la position ou les fonctions de G2. Il devrait connaître chacun des
2 détenus, et les dossiers qui étaient... qui pesaient sur chacun d'eux.

3 Q. [10:33:38] Vous souvenez-vous de certains des prisonniers qui étaient à cet
4 endroit ?

5 R. [10:33:44] Oui, je me rappelle quelques-uns. Je me rappelle quelques noms.

6 Q. [10:33:56] Vous pouvez nous en donner quelques-uns ?

7 R. [10:34:01] Oui. Un s'appelait Django Liripa. Un autre s'appelait John, son *call sign*
8 était Juliet November. Un autre encore s'appelait Bebwa ; il y avait également
9 Sophie ; Abelanga était déjà arrivé sur les lieux.

10 Q. [10:34:49] Était-ce le même endroit où Samson avait été détenu ?

11 R. [10:35:00] Oui. C'est là. C'était l'ancienne résidence de président Thomas. C'était
12 dans un garage qui était à côté, un grand garage.

13 Q. [10:35:18] Est-ce que ce centre de détention est resté en opération longtemps ?

14 R. [10:35:26] Non. Quand la mère du président Thomas est venue habiter dans cette
15 maison, nous avons déplacé le... la détention, et l'avons mise à Mandro, une autre
16 fois.

17 Q. [10:35:49] Monsieur Ntaganda, j'aimerais vous « retourner » dans le grand *log* —
18 pardon... Avant de passer au *log*, est-ce qu'il y avait d'autres personnes détenues à
19 d'autres endroits, à votre connaissance, à Bunia ?

20 R. [10:36:26] À Bunia, il y en avait qui arrivaient, et qui restaient à l'état-major, là où
21 se trouvaient mes gardes du corps. Je ne me rappelle plus leurs noms.

22 Q. [10:36:40] Et ils étaient détenus à quel endroit, à l'état-major ?

23 R. [10:36:46] Il y avait un vieux char de combat de l'armée de Mobutu. Et s'il y avait
24 un ou deux détenus qui arrivaient, ils... on les mettait là-dedans en transit, avant de
25 les transférer dans un autre centre de détention.

26 Q. [10:37:13] Vous avez mentionné, au cours de votre témoignage, une personne du
27 nom d'Idriss. Vous souvenez-vous de cela ?

28 R. [10:37:24] Oui, mais il n'était pas détenu à cet endroit. Il était plutôt détenu au

1 quartier général du président Thomas. Et quelque temps plus tard, il s'est évadé et a
2 pris refuge auprès des éléments de l'UPDF. Non, lui, il n'était pas arrivé à cet
3 endroit.

4 Q. [10:37:53] Alors, j'aimerais maintenant retourner dans le petit *log*, Monsieur
5 Ntaganda. Et je vous demanderais de prendre le petit *log* à la page 5776.

6 R. [10:38:42] J'y suis.

7 (*Le témoin s'exécute*)

8 Q. [10:38:47] Vous pouvez nous expliquer ce qu'on retrouve sur cette page ?

9 R. [10:38:54] C'est la suite du message provenant... du message 5776. C'est *advance*
10 *party* de PPU qui vient d'Aru. Le message en bas, c'est le message provenant de
11 Sierra Alpha, c'est-à-dire Salumu.... Sierra Alpha, (*correction de l'interprète*).

12 Q. [10:39:30] Je crois que je ne vous ai pas donné la bonne page. Je voudrais que vous
13 regardiez, petit *log*, la page 5776.

14 (*Le témoin s'exécute*)

15 Est-ce que vous avez cette page ?

16 R. [10:39:56] Oui, je l'ai.

17 Q. [10:40:02] Alors, vous pouvez nous dire ce qu'on retrouve sur cette page ?

18 R. [10:40:19] Il s'agit d'un message... de deux messages, plutôt. Le premier était un
19 message du 29, et le deuxième, il est de... il date du 30 novembre 2002.

20 Q. [10:40:46] S'agit-il d'informations qui sont reçues ou qui sont envoyées ?

21 R. [10:40:57] Ce sont... ce sont des messages qu'il a reçus. Le premier message était
22 plutôt du 28, (*correction de l'interprète*).

23 Q. [10:41:09] Qui a noté ces informations dans le petit *log*, si vous le savez ?

24 R. [10:41:20] C'est mon *signora*, le même, Kinkita.

25 Q. [10:41:30] Monsieur Ntaganda, nous voyons que sur cette page-là, vous avez
26 mentionné le 30 novembre... Je cherche là, pour être certain que c'est ce que vous
27 avez dit.

28 Alors, nous voyons des messages reçus le 30 novembre, et un peu plus tôt, là, je vous

1 ai montré deux messages envoyés le 29 novembre, mais qui sont dans le grand *log*.
2 Êtes-vous en mesure de nous expliquer pourquoi votre signaleur écrit encore dans le
3 petit *log* le 30 novembre, alors qu'il a écrit des messages envoyés dans le grand *log*,
4 le 29 ? Est-ce que vous pouvez expliquer cela ?

5 R. [10:42:27] Non, je ne peux pas le faire. Cela concerne le *signora*. Je peux pas le
6 savoir.

7 Q. [10:42:40] Où étiez-vous, le 30 novembre 2002 ?

8 R. [10:42:47] Je me trouvais à Bunia.

9 Q. [10:42:55] Alors, je crois que nous ne retournerons plus dans le petit *log*. Donc, j'ai
10 une dernière question à vous demander à ce sujet-là, et j'aimerais que vous preniez
11 la page 5783.

12 Dites-moi quand vous serez rendu à cette page.

13 Pardon, je vous ai donné la page de traduction... là, je cherche plutôt la page... pour
14 vous, c'est la page 5753. La traduction est à la page 5783.

15 (*Le témoin s'exécute*)

16 Je vais vous donner le numéro, petit *log*, page 5753.

17 R. [10:44:09] J'y suis.

18 Q. [10:44:12] Quelles sont les informations que nous retrouvons sur cette page ?

19 R. [10:44:22] C'est mon écriture. Je voulais envoyer un message, mais il n'a pas été
20 envoyé. Vous voyez qu'il ne s'agit que de mon écriture qui est là.

21 Q. [10:44:44] Et quelles sont les informations qu'on y retrouve ?

22 R. [10:44:51] Si vous voyez bien, je voulais demander un conseil à mon supérieur,
23 Kisembo, puisque mes éléments devraient aller à Kpandroma pour faire face aux
24 ennemis qui les attaquaient à tout moment. Et j'étais en train de lui demander son
25 point de vue, plutôt son conseil. Et en bas, j'ai dit que l'avion ne retourne pas. Voilà
26 l'information qu'il contient. « Si » cette information... ou ce message n'est pas tout à
27 fait complet, mais il s'agit bien de mon écriture.

28 Q. [10:45:45] Monsieur Ntaganda, nous allons passer, justement, à la période, là, qui

1 suit votre retour à Bunia.

2 Alors, à ce moment-là, si je vous pose la question, où est l'état-major général des
3 FPLC, à ce moment-là ?

4 R. [10:46:05] Je travaillais à l'état-major, ce qui... c'était... L'état-major général de
5 l'APC était devenu l'état-major général de FPLC.

6 Q. [10:46:31] Alors, comment s'appelle l'endroit où se trouve Kisembo au même
7 moment ?

8 R. [10:46:38] Veuillez répéter votre question. Je ne vous ai pas bien suivi.

9 Q. [10:46:54] Alors, je faisais suite à votre réponse à la page 26, lignes 1-2 :
10 « L'état-major général de l'APC était devenu l'état-major général de FPLC. »

11 Alors, ma question suivante, c'est : alors que vous êtes à l'état-major général FPLC à
12 Bunia, Kisembo, lui, il est à quel endroit ? Comment se nomme cet endroit, selon le
13 vocable militaire, à Mongbwalu ?

14 R. [10:47:28] C'était à l'état-major opérationnel ou état-major mobile. Tous les deux
15 passent.

16 Q. [10:47:45] Au cours des... la période où vous êtes revenu, vous avez parlé de...
17 les... du front ou plutôt des activités de la nouvelle brigade. Expliquez-nous où vous
18 êtes allé ou quelle était la situation opérationnelle sur l'axe Bunia-Komanda, à ce
19 moment-là.

20 R. [10:48:18] Il y avait des lourds affrontements. J'avais l'habitude d'envoyer le G2
21 pour se rendre sur les lieux et apporter des informations. C'était cela qui consistait sa
22 tâche, la plupart des fois.

23 Q. [10:48:41] Qui était le commandant senior sur place, sur l'axe Bunia-Komanda ?

24 R. [10:49:00] C'était le commandant Mugisa. C'était plutôt le commandant Alex
25 Munyalizi.

26 Q. [10:49:14] À quel endroit le commandant Alex Munyalizi avait-il établi son poste
27 de commandement ?

28 R. [10:49:31] Son quartier général était également mobile. À un certain moment, il

1 était à Marabo, à un autre moment à Irumu, un autre moment à Komanda, puisque
2 c'était pendant la guerre, hein.

3 Q. [10:49:54] Lorsque vous êtes allé au tableau pour indiquer différents endroits,
4 vous avez marqué un endroit qui s'appelle Kilo. Savez-vous ce qui est arrivé à Kilo
5 dans les jours qui ont suivi votre retour à Bunia ?

6 R. [10:50:13] J'ai lu le message qui est arrivé, disant que Salumu est arrivé à Kilo.
7 C'est un message que j'ai reçu et que j'ai lu. Ce message était arrivé. Salumu était
8 arrivé avec ses forces.

9 Q. [10:50:43] Alors, que savez-vous au sujet, là, de... de Salumu qui arrive à Kilo ?
10 Comment cela s'est-il produit ? Le saviez-vous au moment où cela s'est produit ou
11 l'avez-vous appris après ?

12 R. [10:51:03] Je l'ai su après, suite au message que j'ai reçu et que j'ai lu. C'est mon
13 *signora* qui l'a reçu, et moi, je l'ai lu. Mais je n'ai pas su les circonstances dans
14 lesquelles il est arrivé, puisque je n'étais pas avec lui.

15 Q. [10:51:30] Savez-vous de quel endroit les opérations menant à Kilo ont été
16 menées, de... à partir de quel endroit ?

17 R. [10:51:40] C'est à partir de Mongbwalu. Il l'avait fait avec mon supérieur Kisembo.
18 Et c'était son... son village, il connaissait très, très bien cette localité. C'est
19 probablement Kisembo qui l'a envoyé.

20 Q. [10:52:04] Alors, Monsieur Ntaganda, j'aimerais regarder quelques messages avec
21 vous.

22 Je vous demanderais de prendre le grand *log* et de vous rendre à la page 035.

23 Pour les fins des notes sténographiques, la traduction de cette page... Je vais donner
24 le numéro au complet pour la première fois : DRC-OTP-2102-3857.

25 (*Le témoin s'exécute*)

26 Dites-moi, Monsieur Ntaganda, lorsque vous serez sur la page en question.

27 R. [10:53:19] Oui, j'y suis.

28 Q. [10:53:22] Alors, je vous demande de regarder le message qui est sur cette page.

1 Nous l'avons déjà regardé ensemble avant. J'attire votre attention sur la dernière
2 ligne où il est dit ce qui suit : « Nous sommes dans la location Kilo. Demain matin,
3 c'est Victor Charlie et Tango Romeo. » Et ça vient de Sierra Alpha.

4 Qu'est-ce que cela voulait dire pour vous, Monsieur Ntaganda ?

5 R. [10:54:04] Le message disait que c'est Sierra Alpha qui a envoyé le message disant
6 qu'ils sont à Kilo, qu'ils allaient arriver le 2, ils... c'était le 2, et que le 3, ils allaient
7 arriver à cette localité.

8 Q. [10:54:29] Vous souvenez-vous qui a... qui a noté ce message dans le grand
9 *logbook* ?

10 R. [10:54:38] C'est mon *signora* Kinkita. C'est lui qui a reçu ce message.

11 Q. [10:54:45] Vous souvenez-vous où vous êtes, à ce moment-là ?

12 R. [10:54:50] En décembre, j'étais à Bunia.

13 Q. [10:54:58] J'aimerais vous diriger vers la page suivante, la page 036.

14 R. [10:55:13] D'accord.

15 Q. [10:55:14] La traduction se trouve à la page 3858.

16 (*Le témoin s'exécute*)

17 Alors, vous pouvez nous dire, Monsieur Ntaganda, le message que vous trouvez là ?

18 R. [10:55:44] Oui, il y a un message d'Aru, de Mongbwalu, de Fataki, Mahagi, ainsi
19 de suite.

20 Q. [10:55:53] Et tous ces messages, Monsieur Ntaganda, sont notés par qui et où ?

21 R. [10:56:02] C'est mon *signora*, Kinkita, qui recevait ces messages, et il les... les
22 consignait dans le *logbook in*. Il se trouvait chez moi, à Bunia, dans ma concession, là
23 où se trouvait son Manpack.

24 Q. [10:56:29] Dans le premier message, en haut de la page, ou plutôt dans le
25 deuxième, à côté du mot « Mongbwalu », il est écrit ici, à côté de « Mongbwalu »,
26 « Calme. Dit au groupe de Bambu d'avancer jusque chez Sierra Alpha. »

27 Qu'est-ce que cela voulait dire pour vous, Monsieur Ntaganda ?

28 R. [10:57:06] Ce message, je l'ai lu également comme vous. On demandait au groupe

1 de Bambu d'avancer jusqu'à Sierra Alpha. Il n'y avait pas de nos troupes qui se
2 trouvaient à Sierra Alpha. Mais je vois, ici, c'est écrit que le groupe de Bambu avance
3 jusqu'à Sierra Alpha. Je ne sais pas qui lui a envoyé ce message tel qu'il est écrit
4 là-bas.

5 Q. [10:57:38] Et saviez-vous, à ce moment-là, ce qui... quelle était la situation ? Qui
6 est ce groupe de Bambu ?

7 R. [10:57:49] Je pense qu'il s'était trompé. Il... il s'agissait peut-être de groupes de
8 Nizi, puisqu'on n'avait pas de troupes à Bambu. Comme le *signora* ne connaissait pas
9 toutes les localités où nous nous trouvions, il s'est peut-être trompé, mais je me
10 rappelle qu'on avait plutôt des forces à Nizi.

11 Q. [10:58:19] Je vous demanderais, Monsieur Ntaganda, de prendre la page suivante
12 et la page 037, avec la traduction, la page 3859.

13 Alors, dites-moi si vous êtes sur la page.

14 (*Le témoin s'exécute*)

15 R. [10:58:49] J'y suis.

16 Q. [10:58:50] Alors, j'attire votre attention sur le mot « Kilo » que nous retrouvons en
17 haut de la page. Et je vais vous lire le message en question et vous demander de
18 nous expliquer ce que vous savez de la situation. Alors, il est dit : « SS, Sierra Sierra,
19 dit : du côté de Kobu, à 7 km de Bambu, il y a des affrontements. Il demande la
20 fréquence de Motorola des gens de Bambu pour avoir de leurs nouvelles. Il planifie
21 d'entrer à Lisey. »

22 Vous... vous comprenez l'information ?

23 R. [10:59:36] Oui, je la comprends.

24 Q. [10:59:45] Alors, tout d'abord, qui est SS — Sierra Sierra ?

25 R. [10:59:52] Sierra Sierra, selon moi, c'est Kasangaki. Double Sierra, Sierra Sierra ou
26 Double Sierra, c'est pareil.

27 Q. [11:00:04] Alors, les informations que nous voyons là, pouvez-vous nous aider à
28 comprendre de quoi il s'agit, au juste ? Qu'est-ce que Kasangaki veut communiquer

1 comme information ?

2 R. [11:00:19] D'accord. Je pense qu'il y avait des affrontements qui impliquaient les
3 forces ou les troupes qui étaient à Bambu et à Nizi. Oui, il y avait des affrontements,
4 puisqu'il dit qu'ils se trouvaient à Kilo et qu'à Kobu, à 7 kilomètres de Bambu, il y a
5 des affrontements. Il demande la fréquence des Motorola des gens de Bambu pour
6 avoir leurs nouvelles.

7 M^e BOURGON (interprétation) : [11:00:59] Monsieur le Président, je pense que nous
8 pouvons nous interrompre pour la pause.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:01:04] Oui. Donc, nous allons
10 faire la pause, une pause d'une demi-heure, et nous nous retrouverons à 11 h 30.

11 M^{me} L'HUISSIER : [11:01:12] Veuillez vous lever.

12 *(L'audience est suspendue à 11 h 01)*

13 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*

14 M^{me} L'HUISSIER : [11:31:31] Veuillez vous lever.

15 Veuillez vous asseoir.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:31:55] Nous allons poursuivre
17 l'interrogatoire principal mené par M^e Bourgon au nom de la Défense.

18 Maître Bourgon, vous avez la parole.

19 M^e BOURGON : [11:32:17] Merci, Monsieur le Président.

20 Q. [11:32:19] Monsieur Ntaganda, nous allons revenir sur le même message sur lequel
21 nous étions. Alors, il s'agit du grand log. Pour vous, c'est à la page 37 — 037 — et
22 puis pour la traduction, c'est la page 3859.

23 *(Le témoin s'exécute)*

24 Alors, c'était le message, nous venons de le lire, là, l'information qui venait de Kilo.

25 Alors, j'aimerais passer sur la même page, mais avant vous pouvez nous dire de
26 quelle date il s'agit... « de » quelle date ces informations ont-elles été reçues, selon ce
27 que vous pouvez voir ?

28 R. [11:33:12] C'était le 3 à 11 h 43. C'était un message du 3, qui parle des événements

1 de Kobu.

2 Q. [11:33:35] Alors, passons au message sur cette page-là, le dernier message en bas,
3 là où nous voyons les... les chiffres « 040911 Bravo — décembre 2002 » ; qu'est-ce que
4 ça veut dire ?

5 R. [11:33:54] Il s'agit du 4 à 9 heures du matin — 9 h 11 mn. Tiger One m'a envoyé un
6 message.

7 Q. [11:34:12] Alors, dans ce message, Monsieur Ntaganda, si vous regardez après les
8 mots : « Situation générale » il est écrit « le chef de Lisey est sorti de la forêt, il est
9 chez nous ». Est-ce que cette information vous dit quelque chose sur ce qui se passait
10 à ce moment-là ?

11 R. [11:34:39] Oui. J'ai lu le message que Tiger One m'a envoyé pour me dire que le
12 chef de Lisey était sorti de la forêt. Il m'a dit qu'il s'était rendu vers cette forêt et qu'à
13 cause de cela, le chef de Lisey est sorti... en est sorti.

14 Q. [11:35:12] Est-ce que cela vous rappelle un quelconque souvenir sur ce qui se
15 passait à Lisey ?

16 R. [11:35:26] Il s'agit des villages proches de Kilo. Tiger One a envoyé ce message
17 pour me donner la situation qui... qui prévalait sur le terrain.

18 Q. [11:35:42] À la prochaine ligne dans ce message, nous retrouvons...

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:35:53] Un instant,
20 Monsieur le témoin, Madame Samson.

21 M^{me} SAMSON (interprétation) : [11:36:00] Je me lève pour garantir que la procédure
22 soit bien suivie et conforme à la décision de la Chambre. Il semble que la dernière
23 question, ainsi que plusieurs autres au sujet du cahier de transmission, le *logbook*,
24 sont... soient utilisées pour diriger les réponses du témoin. On lui demande des
25 informations au sujet de Lisey ou du contexte de la situation avant que le document
26 ne soit présenté au témoin. Et ensuite on lui demande de lire le message et de voir si
27 cela peut l'aider à se souvenir de l'événement. Selon moi, la... la bonne manière de
28 procéder serait de demander au témoin s'il se souvient de ces informations au sujet

1 des événements à Lisey, et ensuite de lui demander de confirmer et de lui montrer le
2 cahier de transmission pour éviter de diriger le témoin.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:37:05] Maître Bourgon, y
4 a-t-il une réaction à ce qu'a dit Madame Samson ? C'est en fait une objection que je
5 comprends, d'ailleurs.

6 M^e BOURGON (interprétation) : [11:37:12] Je suis en désaccord avec ma collègue.
7 C'est une... c'est la bonne procédure, nous avons un document, ce document a été
8 reconnu par le témoin. C'est... c'était son cahier de transmission à ce moment-là.
9 C'est exactement comme un autre document, n'importe quel autre document que
10 nous montrerions au témoin. Une fois qu'il a le document, il peut en lire une partie
11 et on peut lui demander de lire la partie du document qui l'aide à se rafraîchir la
12 mémoire, sur ce qui se passait à ce moment-là. Je pense que la procédure est
13 équitable, elle est ouverte. Bon, c'est... c'est son document, son cahier de
14 transmission ; il est reconnu, il a été versé au dossier des preuves, et donc, il peut...
15 ça peut parfaitement lui rappeler un souvenir, et il dit : « Ah oui, oui, effectivement,
16 je me souviens » et puis, il peut fournir une réponse qui peut aider à trouver la vérité
17 en cette affaire.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:38:12] Bien. Une petite
19 seconde, c'est une question de principe donc, je vais d'abord consulter mes
20 collègues, pour être certain que nous soyons tous d'accord.

21 *(Discussion entre les juges sur le siège).*

22 Après une brève délibération sur le siège, la... l'objection n'est pas retenue, d'après
23 l'avis unanime de la Chambre, il n'y a aucun problème à l'égard de la procédure
24 suivie par M^e Bourgon. En effet, Monsieur Ntaganda fait des commentaires sur une
25 partie ou différentes parties du document.

26 Maître Bourgon allez-y.

27 M^e BOURGON (interprétation) : [11:39:09] Merci, Monsieur le Président.

28 Q. [11:39:11] *(Intervention en français)* Monsieur Ntaganda, je reviens sur ma dernière

1 question, vous avez vu la phrase ici, la dernière que nous avons regardée ensemble,
2 alors c'était... des...

3 (*Interprétation*) La transcription française est très difficile à suivre lorsqu'on veut
4 retourner à une question donc, je vais poser la question de nouveau.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (*interprétation*) : [11:40:03] Allez-y.

6 M^e BOURGON : [11:40:07]

7 Q. [11:40:07] Monsieur Ntaganda, vous voyez devant vous le message là,
8 du 4 décembre, là où il apparaît la phrase suivante : « Le chef de Lisey est sorti de la
9 forêt, il est chez nous. Nous avons pris... » Oh ! Pardon, on arrête à ce point-là. Et ma
10 question était : est-ce que cela vous aide à vous rappeler ce qui se passait à Lisey ? Si
11 vous ne vous souvenez pas, vous le dites, et on passe à autre chose.

12 R. [11:40:52] Lorsque nos militaires arrivaient là, ils voulaient aller... ils cherchaient le
13 chef, pour que le chef sorte de la forêt avec ses hommes. C'est pour cette raison « il »
14 m'a envoyé cet... ce message. Il m'a dit que le chef de Lisey était sorti de la forêt.
15 Mais qu'à un autre endroit le chef n'était pas encore sorti de la forêt.

16 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : [11:41:25] Monsieur Ntaganda a cité le nom
17 de la localité que l'interprète n'a pas saisi.

18 R. [11:41:31] Normalement, lorsqu'un commandant arrivait quelque part avec ses
19 hommes, il attendait à ceux qui se trouvent dans la forêt en sortent.

20 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : [11:41:43] Est-ce que Monsieur Ntaganda
21 peut dire le nom du lieu où le commandant n'était pas encore sorti de la forêt.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (*interprétation*) : [11:41:56] Monsieur Ntaganda,
23 un des détails de votre réponse n'a pas été bien saisi. C'est l'endroit à partir duquel
24 les gens ne pouvaient pas sortir. Est-ce que vous pourriez répéter le nom de cet
25 endroit ?

26 R. [11:42:22] Le commandant secteur sud-est Tiger One m'a envoyé un message pour
27 me dire que le chef de Lisey était sorti de la forêt et que des policiers avaient été
28 attrapés. Il a ensuite dit que le chef de Kilo n'était pas encore sorti de la... de la forêt.

1 Il a dit qu'une fois que nos troupes arriveraient en ville, parce qu'il avait appris que,
2 lorsque les APC et les combattants nous combattaient, les gens fuyaient. Alors, nos
3 hommes, lorsqu'ils arrivaient sur le terrain, ils arrêtaient le chef et c'est le chef qui, à
4 son tour, était contraint de rappeler les membres de... de la population qui étaient
5 partis.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [11:43:20] Eh bien, voilà un point
7 qui est tiré au clair. Merci, Monsieur Ntaganda.

8 Maître Bourgon.

9 M^e BOURGON : [11:43:28]

10 Q. [11:43:28] Monsieur Ntaganda, dans votre dernière réponse là, dans le *transcript*
11 français, je vous dis ce qui est écrit pour savoir si ce sont les mots que vous avez
12 employés : « Lorsqu'ils arrivaient sur le terrain, nos jeunes... » Pardon, « Nos jeunes,
13 lorsqu'ils arrivaient sur le terrain, arrêtaient le chef et c'est le chef qui, à son tour,
14 était contraint de rappeler les membres de la population qui étaient partis. » Est-ce
15 que ce sont les mots que vous avez employés ?

16 R. [11:44:01] Non. J'ai dit que lorsqu'ils arrivaient dans un village, parce que... étant
17 donné que les membres de la population fuyaient les combats qui nous opposaient
18 avec l'ennemi, nos... nos militaires envoyaient un message, appelaient le chef et lui
19 demandaient de rappeler les membres de la population qui avaient fui pour qu'ils,
20 vaquent encore une fois à leurs occupations. C'est ce que j'ai dit.

21 Q. [11:44:38] Alors, Monsieur Ntaganda, j'aimerais maintenant que vous regardiez,
22 toujours dans le grand *log*, mais cette fois, nous allons dans la section « *out* ». Alors,
23 je vous demanderais de regarder la page 210.

24 Pour les fins des notes sténographiques, il s'agit de la page 4032.

25 (*Le témoin s'exécute*)

26 Avez-vous trouvé la page, Monsieur Ntaganda — la page 210 ?

27 R. [11:45:42] Oui, j'y suis.

28 Q. [11:45:44] Alors, en haut de la page nous voyons les chiffres, là, « 031315 Bravo ».

1 Qu'est-ce que cela veut dire ?

2 R. [11:46:00] C'est la date du 3, à 13 h 15, au mois de décembre 2002, message que j'ai
3 envoyé à destination du commandant secteur Jérôme. Et j'ai donné copie pour
4 information à son commandant Mugisa, ainsi que la cinquième... le 5^e bataillon... au
5 commandant du 5^e bataillon.

6 Q. [11:46:38] Tout juste sous ce message, nous voyons, Monsieur Ntaganda, les
7 informations suivantes : « Kilo, la fréquence que vous avez demandée est 14608. »

8 Qu'est-ce que cette partie ? Est-ce que ça fait partie du message d'en haut, d'en bas,
9 ou est-ce une écriture indépendante ?

10 R. [11:47:08] Il s'agit d'un autre message. C'est une demande... Lorsque la force qui
11 se trouvait à Nizi... ce n'était pas leur force, c'était la force du commandant de
12 brigade Tchaligonza qui était à Bunia. Je me rappelle qu'à un certain moment j'ai
13 envoyé ce petit message. J'étais à Bunia, j'ai... moi et Tchaligonza. J'ai donc envoyé
14 ce message, repris dans le *logbook*.

15 Q. [11:47:51] Vous souvenez-vous de la raison pour laquelle vous avez envoyé ce
16 message à Kilo ?

17 R. [11:48:03] Vous avez vu qu'à un certain moment Double Sierra n'était pas en
18 contact avec une force qui combattait ceux de Bambu. Il demandait une fréquence.
19 Étant donné qu'il n'était pas dans une même brigade, il n'avait pas... il n'était pas
20 sur la même fréquence. Et quand j'ai vu le message, j'ai immédiatement demandé à
21 Tchaligonza la fréquence des troupes qui se trouvaient à Nizi. Il m'a donné cette
22 fréquence et j'ai envoyé un message que j'ai noté dans le *logbook*. Je pense que nous
23 pouvons le voir. C'était un message à l'intention... Les forces de Nizi faisaient partie
24 des forces de Tchaligonza.

25 Q. [11:49:00] Monsieur Ntaganda, nous allons passer à un autre message. Nous
26 allons revenir dans la section « in » et je vous demanderai d'aller à la page 0037.

27 (*Le témoin s'exécute*)

28 Dites-moi quand vous serez sur la page. Le numéro, pour la traduction, est le 3859.

1 R. [11:49:41] J'y suis déjà.

2 Q. [11:49:52] Je n'ai... je vous ai pas indiqué la bonne page.

3 Allez sur la page 38, et non pas 37.

4 *(Le témoin s'exécute)*

5 Vous y êtes ?

6 R. [11:50:23] Je suis à la page 038.

7 Q. [11:50:27] Avant de regarder cette page, lorsque vous avez communiqué la
8 fréquence, tout à l'heure, vous travailliez de quel endroit, à ce moment-là ?

9 R. [11:50:44] Je me trouvais à Bunia. Les gens de Kilo ont demandé à ce que... à
10 savoir la fréquence de... des gens de la brigade de Tchaligonza. Et le quartier général
11 de Tchaligonza était à Bunia. Tchaligonza n'avait pas de Manpack. Il utilisait le
12 mien. Et c'est à ce moment que je leur... je leur ai donné la fréquence à Bunia.

13 Q. [11:51:16] Monsieur Ntaganda, les... la page que vous avez devant vous, qui est la
14 page 038, traduction 3860, nous retrouvons trois messages ; quelles sont les dates et
15 les heures de chacun de ces messages ?

16 R. [11:51:50] Ici, nous retrouvons trois messages.

17 Le premier a été écrit le 4 à 9 h 38. C'est au mois de décembre 2002.

18 Le deuxième message était du 4, à 10 h 25, au mois de décembre 2002.

19 Et le troisième message était du 4, à 11 h 10, mois de décembre 2002.

20 Q. [11:52:27] Monsieur Ntaganda, vous regardez ces trois messages, et vous — en
21 tant que chef d'état-major adjoint opérations et organisation — n'apparaissez sur
22 aucun des trois. Dans les trois cas, celui qui apparaît, c'est le chef d'état-major
23 général. Savez-vous pourquoi ?

24 R. [11:52:57] C'était le commandant secteur qui donnait... qui envoyait des messages
25 au chef d'état-major général. Ici, il y avait... il était question d'informations, de façon
26 répétée. Je ne sais pas pourquoi il a procédé ainsi, de cet... dans cet ordre
27 chronologique.

28 Q. [11:53:30] S'agissant du troisième message, Monsieur Ntaganda, je vous fais la

1 lecture de ce message-là. D'abord, de... qui a envoyé ce message et à qui est-il
2 adressé ?

3 R. [11:53:49] C'est le commandant secteur opérations nord-est, c'est-à-dire Jérôme,
4 qui envoie un message au commandant brigade, à qui on avait confié la 401^e brigade,
5 c'est-à-dire Manu. Salumu s'occupait du 409^e et Mugisa Paul avait le 405^e. Mugisa
6 Paul, Sierra Alpha, Papa Mike. Il s'agit des brigades qui étaient sous sa supervision.
7 Mais la 401^e et la 409^e, sur le plan administratif, revenaient à lui, mais sur le plan
8 opérationnel, c'était... ça revenait à Tiger One. C'est Tiger One qui s'en occupait sur
9 le plan opérations. Et sur le plan administratif, c'était le commandant Jérôme qui les
10 gérait. Et c'est une chose normale dans l'armée.

11 Q. [11:55:15] Alors, c'était justement l'objet de ma prochaine question.
12 Vous venez de dire que c'est « normal ». Alors, est-ce normal d'avoir... et pourquoi,
13 d'avoir une brigade qui sera « *opcon* » pour... pour « contrôle opérationnel »,
14 « *opcom* » pour « contrôle commandement », et « administration » à différents
15 commandements ? Pourquoi ça arrive dans l'armée, ça ?

16 R. [11:55:53] Lorsqu'il y avait des affrontements, on avait besoin d'envoyer une force
17 d'appui très loin. Et quand vous envoyez cette force, elle tombe sous la supervision
18 du commandant du secteur éloigné. Et c'est ce commandant qui va « le » diriger.
19 Mais, sur le plan administratif, c'est à vous de le gérer. Et on compte toujours ce
20 bataillon sur le plan administratif de là où il est venu. C'est la raison pour laquelle la
21 force qui... qui a été envoyée par Jérôme est allée sous la supervision de Seyi. Et,
22 par la suite, il a été contrôlé par Echo Mike. Et en ce moment, on lui avait également
23 attribué la force de Salumu, et le commandant qui était le plus proche pour gérer ces
24 forces était Tiger One. Il les gérait sur le plan opérationnel, mais, sur le plan
25 administratif, il revenait toujours à Jérôme.

26 Q. [11:57:19] Alors, Monsieur Ntaganda, le message que nous voyons là, je vais vous
27 en faire la lecture, vous demander de nous expliquer, là, quel est l'objectif de ce
28 message.

1 « Vous demande. Devoir envoyer chaque jour. Stop. Sitrep de vos unités respectives
2 à l'état-major de secteur opérationnel nord-est. Stop. À Aru. Stop. Ce dernier. Stop.
3 Transmettre à l'état-major général à Bunia. Stop. Exécution sans faille. »

4 Qu'est-ce que ça veut dire, Monsieur Ntaganda ?

5 R. [11:58:03] C'est ce que je vous expliquais tout à l'heure. J'ai dit qu'il avait besoin
6 de recevoir le rapport pour qu'il le transmette à l'état-major général. Ça devait
7 passer par lui, administrativement. Il fallait faire passer le message par lui pour qu'il
8 les retransmette à l'état-major général.

9 Q. [11:58:34] Monsieur Ntaganda, dans la période où vous êtes avec les FPLC,
10 avez-vous... de quelle façon avez-vous fait des efforts pour fonctionner comme une
11 armée organisée ?

12 R. [11:59:08] Chaque fois, mon rôle était de diriger les commandants pour qu'ils
13 fassent leur travail en suivant la discipline, et c'était au quotidien.

14 Q. [11:59:28] Je passe à un message suivant. J'aimerais que vous vous dirigiez vers la
15 page 0044.

16 La traduction se trouve à la page 3862.

17 Lorsque vous serez sur la page, Monsieur Ntaganda, laissez-le-moi savoir.

18 R. [12:00:04] Pouvez-vous me donner les trois derniers chiffres ?

19 Q. [12:00:09] 440.

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 Ou, pardon, 040 pour vous.

22 *(Le témoin s'exécute)*

23 R. [12:01:05] J'y suis déjà.

24 Q. [12:01:09] Alors, nous voyons en haut de la page qu'il s'agit du jeudi
25 5 décembre 2002. Selon les informations que nous voyons, là, à côté de Mongbwalu,
26 où est Tiger One, à ce moment ?

27 R. [12:01:36] Tiger One se trouvait à Kilo.

28 Q. [12:01:46] Et vous étiez à quel endroit ?

1 R. [12:01:51] J'étais à Bunia.

2 Q. [12:01:55] À côté du mot « Kilo », nous retrouvons les informations suivantes :
3 « Calme. L'ennemi est en train de... de réog (*phon.*) là-bas, à Kobu. J'y ai déjà envoyé
4 un groupe de mes troupes. »

5 Est-ce que ces informations vous permettent de savoir, de vous rappeler ce qui se
6 passait à l'époque à Kilo ?

7 R. [12:02:43] Oui. Lorsqu'il était à Kilo, il a reçu l'information selon laquelle l'ennemi
8 s'organise à Kobu. J'ai reçu ce message.

9 Q. [12:03:00] Est-ce que, selon les informations que vous aviez à l'époque, les FPLC
10 occupaient Kilo à ce moment-là ?

11 R. [12:03:19] Oui. Le 5, ce sont les troupes des FPLC qui étaient déjà arrivées à Kilo.

12 Q. [12:03:28] Quelle information aviez-vous concernant un groupe envoyé à Kobu, à
13 ce moment ?

14 R. [12:03:47] On dit que l'ennemi se réorganise à Kobu, mais ils ne sont pas arrivés à
15 Kobu. Je pense que, à un moment donné, nous ne sommes pas arrivés. Ils ont juste
16 donné l'information ; ils ont dit que l'ennemi est en train de se réorganiser à Kobu.

17 Q. [12:04:08] Et qu'est-ce que ça voulait dire, pour vous : « J'y ai déjà envoyé un
18 groupe de mes troupes » ?

19 R. [12:04:24] Donnez-moi la référence, je vais vous expliquer ce que je connais sur ce
20 message. Peut-être que nous ne sommes pas en train de consulter le même
21 document.

22 Q. [12:04:37] Toujours à côté de l'information où il est écrit « 0840 Bravo Kilo », et
23 ensuite, il y a des informations à côté.

24 R. [12:04:57] Oui, je pense il s'agit... Je pense qu'il avait envoyé une patrouille sur
25 place. Vous voyez ce message... ce message n'est pas très clair, mais, à ma
26 connaissance, il n'était pas encore parti à Kobu. Il disait que l'ennemi se réorganise à
27 Kobu. Je pense, ici, on a juste envoyé d'abord quelques éléments pour y faire une
28 patrouille, sur cet axe-là.

1 Q. [12:05:27] Alors, qu'est-ce que c'est, ça, Monsieur Ntaganda, « envoyer une
2 patrouille » ? Ça veut dire quoi ?

3 R. [12:05:38] Si vous arrivez dans une région et qu'il y a des routes, différentes routes
4 qui viennent au lieu où vous êtes, alors, vous devez envoyer des éléments pour
5 mener, faire des patrouilles dans ces différents axes, pour vous « rassurer » qu'il y
6 pas un ennemi qui vient vous attaquer. Donc... Et ces patrouilles aident à protéger
7 les troupes qui sont stationnées quelque part. Et ce sont ces patrouilles qui vous
8 aident à identifier où se trouve l'ennemi exactement.

9 Q. [12:06:14] Toujours dans ce message, Monsieur Ntaganda, un peu plus bas, il y a
10 question ici que... une phrase qui dit : « Dit à Zulu Mike que sa mère est ici avec ses
11 petits frères. Elle veut arriver à Bunia. Elle se trouve ici, à Kilo. J'attends la réponse
12 de sa part. »

13 Vous souvenez-vous ce que cela voulait dire ?

14 R. [12:06:52] Oui. Il s'agit de mon chef Kisembo. Son indicatif était Zulu Mike. Sa
15 mère se trouvait à Kilo, ainsi que ce... les membres de sa famille, parce que Kisembo
16 est né à Kilo, c'était chez lui. Kilo, c'est un village de... du groupe ethnique nyali, et à
17 ce moment-là, sa mère se trouvait là, à Kilo.

18 Q. [12:07:23] Monsieur Ntaganda, je vous demanderais de tourner à la page suivante,
19 la page 041.

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 Dites-moi si vous y êtes.

22 Le numéro pour la traduction est le 3863.

23 R. [12:07:56] Oui, j'y suis.

24 Q. [12:08:00] Qui a envoyé ce message, à qui et quand ?

25 R. [12:08:12] Ici, il s'agit du... du 5 décembre, décembre 2002. Le message venait de
26 Tiger One qui était à Kilo. Il a... il m'a envoyé le message, moi, le chef d'état-major
27 adjoint, et copie pour information, chef d'état-major général. Il a donné la situation
28 de l'ennemi à Kilo, à Lisey, à Itendey. Vous voyez, il était en train de nous informer

1 sur la situation du milieu. C'est Tiger One qui a envoyé ce message, et c'est très clair,
2 ici, sur ce document.

3 Q. [12:09:01] Alors, selon ce message, Tiger One est à quel endroit, à ce moment ?

4 R. [12:09:09] Vous voyez, il dit : « La situation de l'ennemi à Kilo », donc, il se
5 trouvait à Kilo. « Lisey, Itendey, c'est calme. Nous arrivons sur l'axe Kobu. » Donc,
6 ils étaient à Kilo, et l'axe Kobu vient de Kilo. Donc, vous vous rendez compte qu'il
7 était à Kilo, sur la route de Kobu.

8 Q. [12:09:40] La dernière partie de ce message, nous lisons ce qui suit : « Nous avons
9 attrapé un militaire de l'APC qui est blessé. Il était soldat de troupe. Son nom et
10 Papy. »

11 Pourquoi Tiger One vous fait-il parvenir cette information ?

12 R. [12:10:10] Oui, il m'informe parce que je dois être informé. Je dois être informé sur
13 le déroulement de la situation. C'est quelque chose de normal. Il n'y a aucun mal à
14 cela.

15 Q. [12:10:26] Monsieur Ntaganda, je vous demanderais de prendre maintenant,
16 toujours, le *log*, et de vous diriger dans la section « *out* ». Et là, c'est à la
17 page 210 pour vous, et 4032 pour la traduction.

18 (*Le témoin s'exécute*)

19 R. [12:10:57] Oui, je suis là.

20 Q. [12:11:05] Alors, j'attire votre attention, Monsieur Ntaganda, sur le message du
21 milieu qui porte les chiffres « 051050 Bravo » Qui a envoyé ce message ? À qui ?

22 R. [12:11:31] Ce message venait de moi, à 11 h 10, le 5 à 10 heures, au mois de
23 décembre 2002. Le message venait de moi. Je l'ai envoyé à Jérôme et j'ai informé son
24 commandant brigade qui était Mugisa. 10 h 50 (*corrige l'interprète*).

25 Q. [12:12:03] Ce qui m'intéresse, Monsieur Ntaganda, c'est la dernière phrase de ce
26 message, là où il est dit : « Chaque fois que je t'appelle, ça ne passe pas. »

27 Ma question est la suivante : comment étaient les communications entre vous et le
28 commandant de secteur Jérôme ?

1 R. [12:12:34] Oui. Je « l' »ai téléphoné par Thuraya, je ne l'ai pas eu, alors je lui ai
2 envoyé ce message en disant qu'il n'est pas en ligne.

3 Q. [12:12:52] Et quand vous dites : « Chaque fois que je t'appelle, ça ne passe pas »,
4 C'est parce qu'il est pas en ligne ou pour d'autres raisons ?

5 R. [12:13:08] Non, c'est parce que je « l' »ai téléphoné mais mon... la ligne n'est pas
6 passée. J'ai tenté deux, trois ou quatre fois, je n'ai pas pu, alors je lui ai envoyé ce
7 message. C'était juste pour que si, une fois il recevait ce message, qu'il allume son
8 téléphone.

9 Q. [12:13:32] Dans le même message, Monsieur Ntaganda, là où nous voyons la lettre
10 « A » pour « Alpha », il est dit ce qui suit : « Console ces enfants de Mahagi. » Alors,
11 le mot « enfants », là, on le retrouve à plusieurs endroits dans ce *logbook*. Qui sont ces
12 enfants ?

13 R. [12:14:03] Ce sont nos éléments. Même les commandants brigade, nous les
14 appelions « nos enfants ». Nous nous considérons comme leurs parents. Voilà le
15 terme que nous utilisons en Afrique, surtout en swahili — pas partout en Afrique,
16 mais nous qui parlions en swahili, c'est comme ça que nous appelions nos éléments,
17 nos troupes. Nous les appelions « nos enfants ». Nous utilisons ce terme.

18 Eux également, ils nous considéraient comme leurs parents — nous, leurs
19 commandants.

20 Q. [12:14:51] (*Intervention inaudible*).

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [12:14:53] Maître Bourgon, vous
22 êtes invité à allumer votre micro, je vous prie.

23 M^e BOURGON (interprétation) : [12:15:02] Toutes mes excuses, Monsieur
24 le Président — je l'avais éteint par mégarde.

25 Q. [12:15:09] (*Intervention en français*) Monsieur Ntaganda, j'aimerais vous diriger
26 vers le message, vers la page 190. Pour la traduction, il s'agit de la page 4012.

27 (*Le témoin s'exécute*)

28 R. [12:15:42] Avant d'aborder ce message, le message de... du 2 octobre, ici, j'ai

1 « envoyé » qu'on m'envoie du matériel d'Aru. J'ai demandé à ce qu'on m'envoie...
2 ces... ce matériel jusqu'à Bunia.

3 Q. [12:16:18] Vous venez de parler de quel message, Monsieur Ntaganda, pour que
4 ce soit clair pour les notes sténographiques ?

5 R. [12:16:27] Référence 210, le 5 à 10 h 50, le 5 au mois de décembre 2002. Regardez ce
6 message il y a « ABC ». B, j'ai demandé à ce que... « envoyez-moi du sucre qui est
7 resté à l'aéroport, huit sacs de sucre, envoyez-les-moi ici, à Bunia.

8 Q. [12:17:12] D'accord. Maintenant nous pourrions passer à... la page là, que je viens
9 de vous mentionner qui est 190. Traduction, 4012. Le message du milieu,
10 Monsieur Ntaganda.

11 La période est complètement différente, mais c'est le contenu qui m'intéresse au
12 regard de votre dernière réponse.

13 *(Le témoin s'exécute)*

14 R. [12:17:49] Donnez-moi la référence, les trois derniers chiffres.

15 Q. [12:17:56] Pardon, 190.

16 R. [12:18:02] O.K. Je suis là.

17 Q. [12:18:07] Vous reconnaissez le message du milieu ?

18 R. [12:18:12] Oui.

19 Q. [12:18:16] Qui a envoyé le message, à qui, et pourquoi ?

20 R. [12:18:26] Si vous parlez du message du milieu, il s'agit de mon message que j'ai
21 envoyé à toutes les forces de FPLC. J'ai informé également le ministre de la Défense ;
22 c'était le président Toms en ce moment-là. Et j'ai informé également le chef
23 d'état-major général.

24 Q. [12:18:58] Alors, je vous lis le contenu du message et je vous demanderais de nous
25 expliquer de quoi il s'agit : « Ce commandant Kalungu. Stop. Laisse-le-moi, je lui
26 donnerai la discipline. Stop. Et il sera un bon dirigeant. Stop. Nous n'aurons pas
27 peur des parents et manquer de donner de la discipline à nos militaires. Stop. C'est
28 nous les parents des troupes. »

1 Qu'est-ce que vous vouliez faire avec ce message, Monsieur Ntaganda ?

2 R. [12:19:44] Oui. C'est de ceci que j'ai parlé de temps en temps. Je me souviens à un
3 moment donné, le commandant Kazungu avait commis des bêtises à Mongbwalu.
4 C'était un de ces éléments qui a tué un commerçant lendu qu'on appelle Liripa, et
5 cet élément était passé devant un peloton d'exécution à Mongbwalu.

6 Par la suite, Kazungu a commis également une faute, il s'est enivré. Alors, il a été
7 mis aux arrêts et le commandant Jérôme a informé le G2 qui était Ali Mbuyi
8 d'envoyer le commandant Kazungu à Aru parce qu'il subissait la pression de ses
9 parents. Moi, je lui ai dit ceci : « On ne peut pas avoir peur de la pression des
10 parents, d'un élément, d'un soldat. « Ce n'est » pas nous empêcher de donner la
11 discipline à nos éléments. C'est nous qui sommes devenus le parent de nos éléments.
12 Je vais redresser cet élément par la discipline et demain, il sera un bon élément. Je
13 disais à toutes les troupes que nous ne pouvons pas avoir peur des parents de nos
14 éléments. Nous avons la charge de la discipline « à » nos commandants. Kazungu est
15 devenu un très bon élément. Il est devenu plus tard commandant... commandant
16 bataillon. Voilà de quoi il s'agissait dans ce message.

17 Q. [12:21:29] Monsieur Ntaganda, revenons à la page 209. Toujours dans le grand *log*.
18 (*Le témoin s'exécute*)

19 Vous y êtes ?

20 R. [12:22:08] Oui.

21 Q. [12:22:11] Reconnaissez-vous le message en haut de la page ? Dites-nous de quoi il
22 s'agit ?

23 R. [12:22:24] Oui, il s'agit d'un message qui a été envoyé le 5, c'était le 5 à 15 h 36, au
24 mois de décembre 2002. C'est moi qui ai envoyé ce message à Tiger One, je l'ai... j'ai
25 mis également Jérôme... j'ai informé également le commandant Jérôme.

26 Q. [12:23:01] Nous voyons sur ce message, Monsieur Ntaganda, qu'il y a
27 quatre lettres, quatre sections, A, B, C, D. Ça... Vous souvenez-vous pourquoi là,
28 l'information est répertoriée comme ça, en quatre sections ?

1 R. [12:23:21] Oui. Parce que Tiger One, il m'avait envoyé un message et dans ce
2 message il avait demandé quatre choses. Alors moi, j'ai répondu. Quand il était sur
3 la route de Kobu, il a demandé des mines, j'ai demandé « de quel type de mines que
4 vous demandez ? Vous demandez la mine antipersonnel ou la mine antitank,
5 antichar ? ». Je voulais qu'il m'explique de quoi il avait besoin pour que je réponde à
6 sa demande. Et puis, il m'a donné une information sur un élément de l'APC qui a été
7 fait prisonnier et puis il a demandé également la ration. Voilà, c'étaient les
8 quatre choses qu'il a demandées.

9 Q. [12:24:12] Alors, concernant la première réponse que vous donnez à Tiger One,
10 vous lui posez plutôt une question, à savoir s'il veut des mines antichars ou des
11 mines antipersonnel ; aviez-vous de telles mines dans votre inventaire ?

12 R. [12:24:35] Oui, nous avons des mines antichars, mais s'agissant des mines
13 antipersonnel, il y avait une boîte qu'on nous a envoyée de Goma, mais on nous a dit
14 qu'il était interdit d'utiliser ce genre de mines. Mais il y avait une boîte de cette mine
15 antipersonnel chez Kisembo. Alors, je lui ai posé la question : « vous demandez quel
16 type de mines ?

17 Q. [12:25:05] Alors, sans référence à ce message, là, vous venez de répondre que vous
18 aviez des mines antichar. Quelle utilisation avez-vous fait de mines antichar ?

19 R. [12:25:22] Même l'ennemi a utilisé ce genre de mines. Vous savez, le commandant
20 bataillon Bagonza était mort, victime d'une mine sur l'axe Beni. À un moment
21 donné, quand l'ennemi circulait à bord des véhicules, nous pouvions utiliser ce
22 genre de mines, mais lorsque nous avons combattu l'ennemi, l'ennemi n'avait pas les
23 moyens d'utiliser de véhicules, donc, nous n'avons pas utilisé ce genre de mines,
24 parce que l'ennemi ne pouvait utiliser de véhicules sur notre région. L'ennemi était
25 un peu plus loin. Mais si l'ennemi pouvait utiliser les véhicules, nous allons utiliser
26 ce genre de mines antichars.

27 Q. [12:26:14] À Mongbwalu, Monsieur Ntaganda, avez-vous utilisé des mines
28 antichar ?

1 R. [12:26:23] Pas du tout, parce que nous avons attaqué l'ennemi, il a pris la fuite. En
2 quoi nous allons utiliser ce genre de mines ? Nous allons nous piéger nous-mêmes,
3 ça ne serait... ce n'était pas possible de le faire.

4 Q. [12:26:42] Concernant la... la réponse que vous donnez à Tiger One au
5 paragraphe C, que lui dites-vous, là, concernant le militaire de l'APC qui a été
6 capturé ?

7 R. [12:27:00] C'étaient deux éléments. Alors, il voulait les envoyés à l'état-major ;
8 nous n'avions pas de route de Bunia jusqu'à Kilo pour aller le... le chercher. Et il n'y
9 avait pas moyen de... d'envoyer... de les envoyer. On veut pas envoyer un avion
10 juste pour chercher deux militaires. Alors, je lui ai dit ceci : « Rassurez-vous
11 vous-même là où vous êtes et essayez d'apprendre à ces deux prisonniers de guerre
12 notre nouvelle idéologie, et faites de ces prisonniers vos éléments. » J'ai dit « Si...
13 pour moi, si on a attrapé un ennemi et on lui inculque notre idéologie, et si cet
14 ennemi-là ne change pas de camp, je ne peux pas lui donner de responsabilités. »
15 C'est ce que je lui ai dit.

16 Q. [12:28:12] Est-ce que cela est arrivé, Monsieur Ntaganda, que des militaires
17 capturés ont changé d'allégeance et se sont mis à combattre pour vous plutôt que
18 contre vous ?

19 R. [12:28:41] Je vous dirais ceci : la plupart de nos commandants venaient de l'APC.
20 C'étaient des APC qui ont changé de camp et nous leur avons donné des grandes
21 responsabilités comme des commandants compagnie, des commandants bataillon,
22 ils étaient nombreux.

23 Q. [12:29:01] Et s'agissant du point D, vous dites là, concernant la nourriture : « je t'ai
24 expliqué le système ». C'était quoi votre système pour nourrir vos éléments ?

25 R. [12:29:22] Oui. Nous n'avions pas de routes de Bunia pour aller approvisionner
26 nos militaires en ration. La seule route qu'il y avait c'était la route qui venait d'Aru
27 jusqu'à Mongbwalu. Et d'Aru jusqu'à Mongbwalu, il y avait 200 ou 250 kilomètres,
28 quelque chose comme ça. Alors, chaque fois, quand les éléments de Kilo étaient en

1 difficulté, ces éléments pouvaient parler au chef de village à Kilo ou à Mabanga et
2 demander aux membres de la population civile de nous donner de la nourriture
3 contre de l'argent, donc de nous vendre de la ration. Donc, c'était une façon de...
4 d'acheter la nourriture sur place auprès de la population civile pour approvisionner
5 nos éléments, au lieu d'attendre la ration en provenance de Bunia, parce que la route
6 n'était pas praticable.

7 Q. [12:30:32] Quelle était la réaction de la population civile concernant, là, de... de
8 vous donner des rations ou... de façon à nourrir vos éléments ?

9 R. [12:30:52] Ils étaient contents parce que c'étaient des commerçants. Même à Bunia,
10 on le faisait : on achetait des vivres à Bunia chez les commerçants à des prix
11 préférentiels, et la population était contente de vendre des vivres... de... de vendre
12 leurs vivres aux militaires, parce que nous leur... nous achetions ces vivres à des
13 prix préférentiels.

14 Q. [12:31:34] Et d'où venait l'argent pour acheter ces vivres ?

15 R. [12:31:50] Ça venait de la providence... de la présidence, et la présidence envoyait
16 les vivres au Bureau 4 qui distribuait ces... la... la ration.

17 Q. [12:32:06] Monsieur Ntaganda, je vous demanderais de tourner... de prendre le
18 *log* et d'aller à la page 044.

19 Pour la traduction, il s'agit de la page 3866.

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 R. [12:32:38] La dernière page, c'est 044 ?

22 Q. [12:32:38] C'est ça.

23 *(Le témoin s'exécute)*

24 R. [12:33:11] J'y suis.

25 Q. [12:33:12] Le message du haut, Monsieur Ntaganda... Dites-nous la date et qui
26 envoie ce message à qui.

27 R. [12:33:26] C'était le 7 à 11 h 47, en décembre 2002, un message venu du
28 commandant Jérôme, commandant secteur opérationnel nord-est, envoyé à

1 Kisembo, le chef d'état-major général. Donc, c'est Jérôme qui a envoyé ce message à
2 Kisembo.

3 Q. [12:33:55] Monsieur le témoin, je vais vous faire la lecture du message pour que
4 vous puissiez nous dire de quoi il s'agit : « Vous signale. Stop. *Command (phon.)*
5 Urumu. Stop. Commandant de compagnie 401 brigade infanterie Aru. Stop. Être
6 arrêté. Stop. Transféré à Bunia ce 7 du 12/2002 par avion pour votre compétence.
7 Stop. Plus rien à vos ordres. *Full stop.* »

8 Quelle est la nature de l'information transmise par Jérôme à Kisembo — première
9 question ?

10 R. [12:34:54] Oui, c'est le message que j'ai envoyé à Jérôme en lui demandant que... à
11 chaque fois qu'il avait des suspects, qu'il fallait les envoyer à Bunia. Donc, ici, il met
12 en application l'ordre que nous avons donné.

13 Q. [12:35:15] Vous souvenez-vous d'avoir reçu le commandant de la 401^e...
14 commandant de compagnie de la 401^e brigade qui a été transféré à Bunia le
15 7 décembre ? Vous souvenez-vous de cet événement ?

16 R. [12:35:35] Oui, il est venu à bord de l'avion.

17 Q. [12:35:40] Et qu'avez-vous fait avec lui ?

18 R. [12:35:48] Il a été détenu à la prison du Bureau 2 comme tous les autres
19 commandants qui avaient été mis en détention. Ils étaient tous ensemble.

20 Q. [12:36:04] Monsieur Ntaganda, voulez-vous tourner à la page... euh... Plutôt,
21 nous allons... Là, j'ai une question avant de... avant la prochaine page du *log*.

22 Ce message, c'est le 7 décembre 2002. Monsieur Ntaganda, entre le moment où vous
23 avez quitté Mongbwalu et le jour où nous voyons, là, le « 7 décembre 2002 », était-il
24 possible pour vous de rejoindre Kilo par la route ?

25 R. [12:36:53] La route était impraticable. On ne pouvait pas prendre cet axe par voie
26 de route. C'était impossible.

27 Q. [12:37:12] Pour quelle raison était-ce impossible ?

28 R. [12:37:20] La route de Nyangaray Kilo Bunia était bloquée, même celle de Kobu,

1 Lipri et Bambu. C'est fin décembre, début janvier 2003 que certains axes ont été
2 ouverts, notamment l'axe Nyangaray. Mais ici, vous citez la date du 7 décembre. À
3 ce moment-là, c'était impossible.

4 Q. [12:38:01] J'ai une clarification à vous demander, Monsieur Ntaganda, à savoir si
5 votre réponse ici a été entièrement notée.

6 Page 52, lignes 20 et 21, la question était : « Et d'où venait l'argent pour acheter ces
7 vivres ? »

8 La réponse qui est notée est la suivante : « Ça venait de la providence... de la
9 présidence, et la présidence envoyait les vivres au Bureau 4 qui distribuait la
10 ration. »

11 Est-ce que vous... avez-vous employé ces mots ?

12 R. [12:39:04] J'ai dit que l'argent venait de la présidence. C'est le Bureau 4 qui
13 achetait la ration militaire. C'est ce que j'ai dit.

14 Q. [12:39:24] Merci.

15 Nous allons continuer. Nous allons à la page 208.

16 Pour la traduction il s'agit de la page 4030.

17 Dites-moi lorsque vous y serez.

18 *(Le témoin s'exécute)*

19 R. [12:40:02] Oui, j'y suis.

20 Q. [12:40:03] Alors, Monsieur Ntaganda, j'aimerais regarder avec vous le
21 deuxième message sur cette page, celui qui porte les numéros « 080920 Bravo ». De
22 quoi s'agit-il ?

23 R. [12:40:27] Si vous parlez du premier message, c'était le 7 à 13 h 45, en
24 décembre 2002. Je suis l'auteur de ce message et je l'ai envoyé au commandant
25 bataillon basé à Mahagi pour qu'il puisse informer son supérieur, le commandant
26 Jérôme. Voilà.

27 Q. [12:40:52] Vous êtes bien, Monsieur Ntaganda, sur la page 208 ?

28 R. [12:41:02] Oui, 208, j'y suis. Je vous ai lu le premier message.

1 Q. [12:41:14] Ce qui m'intéresse, c'est le deuxième message. De qui, à qui et quel est
2 le contenu ?

3 R. [12:41:23] D'accord.

4 Le deuxième message a été rédigé le 8 à 9 h 20, en décembre 2002. J'ai envoyé ce
5 message à Tiger One.

6 Q. [12:41:44] Et que pouvez-vous nous dire concernant le contenu de ce message ?
7 De quoi s'agit-il ? Quelle information avez-vous donnée à Tiger One ?

8 R. [12:41:55] D'accord.

9 Je lui ai demandé d'envoyer mes éléments, c'est-à-dire les membres de mon escorte.
10 Il fallait donc qu'ils embarquent dans le véhicule que j'ai laissé à Dala pour passer
11 par Mabanga, Barrière et aller jusqu'à Bunia.

12 Q. [12:42:21] Et le message immédiatement en dessous... Pardon, le message
13 complètement au bas de la page, celui qui porte les chiffres « 101045 », de quoi
14 s'agit-il ?

15 R. [12:42:47] Lorsqu'il a expédié mes gardes du corps, il est resté avec Borufo,
16 l'adjoint de... du commandant de mes escortes. Lorsque le véhicule est venu vers
17 moi, j'ai constaté que Borufo n'était pas avec les autres éléments, parce qu'il aimait
18 beaucoup Borufo. C'était un vaillant soldat. Je lui ai demandé de l'embarquer dans
19 l'avion au plus vite pour qu'il puisse nous rejoindre à Bunia.

20 Q. [12:43:32] Je passe à un sujet différent, Monsieur Ntaganda, c'est-à-dire la route
21 qui fait Mongbwalu Bunia en passant par Nyangaray, que vous avez mentionnée un
22 peu plus tôt.

23 Alors, j'aimerais d'abord vous diriger vers une page du *log*. Il s'agit de la page 048.

24 Pour la traduction, il s'agit de la page 3870.

25 Dites-moi lorsque vous y serez.

26 *(Le témoin s'exécute)*

27 R. [12:44:22] J'y suis.

28 Q. [12:44:25] Alors, le message qui porte le numéro « 120752 Bravo », qui a envoyé ce

1 message et à qui ?

2 R. [12:44:42] C'est Tiger One qui se trouvait à Kilo. C'était le 12 à 7 heures du matin,
3 7 h 52, au mois de décembre. Il m'a donc envoyé ce message en informant le chef
4 d'état-major général du sort ou de la situation des éléments qui se trouvaient à
5 Nyangaray et auxquels on avait tendu une embuscade.

6 Q. [12:45:25] Êtes-vous en mesure de nous dire...

7 R. [12:45:29] Ils n'ont pas pu entrer dans Nyangaray.

8 Q. [12:45:36] Êtes-vous en mesure de nous dire, Monsieur Ntaganda, si le
9 12 décembre... qui contrôlait Nyangaray ?

10 R. [12:45:53] C'est l'ennemi. Comme vous le voyez, la force de Tiger One n'a pas pu
11 entrer dans Nyangaray. C'est bien noté ici. Il dit : « Nous n'avons pas pu entrer dans
12 Nyangaray, compte tenu des effectifs insuffisants.... insuffisants. Si nous recevons
13 du renfort, nous allons avancer vers Nyangaray. »

14 Mais ici, il a écrit clairement que ses éléments n'ont pas pu entrer dans Nyangaray.

15 Q. [12:46:26] J'aimerais aller, maintenant, Monsieur Ntaganda, à la page 048 — pour
16 la traduction, 3870.

17 *(Le témoin s'exécute)*

18 Alors, c'est la même page, Monsieur Ntaganda.

19 Qui a envoyé ce message et à qui ?

20 R. [12:47:11] C'était le 12, le... à 8 heures, c'était en décembre 2002. C'est un message
21 que m'a envoyé Tiger One pour me... m'informer. En fait, il m'a envoyé ce message,
22 le message que vous voyez ici-bas.

23 Q. [12:47:36] Alors, dans ce message, Monsieur Ntaganda, nous voyons à la première
24 ligne : « Les militaires de 409 brigade étaient à Nyangaray sur le grand pont. »

25 Qui sont les militaires de « 409 brigade » ?

26 R. [12:48:02] C'étaient les éléments qui étaient sous les ordres du commandant
27 Salumu.

28 Q. [12:48:11] Le message suit en disant : « Ils étaient en patrouille. »

1 Qu'est-ce qu'ils faisaient là en patrouille, si vous le savez ?

2 R. [12:48:23] Ils étaient en patrouille depuis Kilo, en partance vers Nyangaray, et ils
3 s'étaient positionnés juste avant d'arriver sur le grand pont.

4 Q. [12:48:39] Le message se poursuit : « Ils ont rencontré l'ennemi dans une *ambush*
5 — embuscade — et il a frappé mes enfants. »

6 Qu'est-ce que ça veut dire ?

7 R. [12:48:57] C'est vrai, l'ennemi a tendu une embuscade aux éléments du
8 commandant Salumu. Ses enfants, ce sont les éléments qui étaient sous ses ordres.
9 Comme je vous l'ai dit, pour nous, nos soldats, nous les considérons comme nos
10 enfants ; et eux, ils nous considéraient comme leurs parents. Donc, ça correspond à la
11 description que je vous ai faite.

12 Q. [12:49:33] Le message continue en disant : « L'un a été blessé au bras droit. Nous
13 l'attendons ici pour l'envoyer à Bunia. »

14 L'enfant était attendu où ? Et comment était-il prévu de l'envoyer à Bunia ?

15 R. [12:50:04] Oui. Il était impérieux qu'on l'amène à Mongbwalu, au cas où il y avait
16 un avion en partance vers Mongbwalu. Et de Mongbwalu, on... il fallait l'amener à
17 Bunia, si c'était un cas d'un élément blessé grave.

18 Q. [12:50:31] Monsieur Ntaganda, j'aimerais maintenant aller à la page 086.

19 La traduction se trouve à la page 3908.

20 (*Le témoin s'exécute*)

21 Dites-moi lorsque vous y serez.

22 R. [12:51:06] Oui, j'y suis.

23 Q. [12:51:09] Le tout premier message, en haut de la page, quelle est la date de ce
24 message ou de cette page ?

25 R. [12:51:23] C'était le 1^{er} janvier 2003.

26 Q. [12:51:33] Où était Tiger One, à ce moment-là ?

27 R. [12:51:39] À cette date, nous avons fêté le réveillon ensemble. Je pense que la route
28 avait été ouverte, mais il y avait toujours des combats à Nyangaray.

1 Q. [12:52:05] Et Tiger One était à quel endroit ?

2 R. [12:52:11] Il était toujours à Kilo, mais nous avons fêté le réveillon ensemble à
3 Bunia. Il est venu le même jour, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2003.

4 Q. [12:52:26] J'aimerais aller à la page 088.

5 Pour la traduction, il s'agit de la page 3910.

6 Dites-moi lorsque vous y serez.

7 *(Le témoin s'exécute)*

8 R. [12:52:55] Oui, j'y suis.

9 Q. [12:53:06] Quelle est la date de cette information au haut de la page ?

10 R. [12:53:13] Le 3 janvier 2003... 2002 *(dit le témoin)*.

11 Q. [12:53:24] Quelle année avez-vous dit ?

12 R. [12:53:33] Le 3 janvier 2003.

13 Q. [12:53:40] Selon ce qui est écrit à côté du mot « Kilo », nous voyons ce qui suit :
14 « Notre force qui était à Nyangaray s'est battue avec l'ennemi depuis le
15 01/01/2003 dans l'après-midi jusqu'à hier, le 02/01/2003, et ils ont reculé. Selon les
16 informations, l'ennemi n'est pas fort, mais l'ennemi est venu en grand nombre avec
17 le moral. Leur arme est NATO et ils poussaient des cris. »

18 Première question : décrivez-nous cette situation ; qu'est-ce que cela veut dire,
19 Monsieur Ntaganda ?

20 R. [12:54:37] Oui, oui, comme je l'avais dit auparavant, après le départ de Tiger One,
21 l'ennemi a attaqué les forces de Nyangaray le 1^{er} janvier — c'était le Nouvel An —,
22 mais l'ennemi n'était pas fort. Mais, plus tard, il a été chassé et la route a été
23 sécurisée. Je me souviens de cet événement.

24 Q. [12:55:08] Au meilleur de votre souvenir, Monsieur Ntaganda, à quel moment la
25 route, là, qui passe par Nyangaray a-t-elle été réouverte pour laisser passer vos
26 éléments ?

27 R. [12:55:28] Je dirais que c'est à cette date du 2 janvier, le 2, le 3 ou le 4, lorsque Tiger
28 One est parti. C'est à ce moment-là que la route a été réouverte. Et je me souviens

1 que Kisembo est passé par cette route. Il était avec Tiger One.

2 Q. [12:55:55] Où était Kisembo le 1^{er} janvier 2003 ?

3 R. [12:56:02] Nous avons fêté le Nouvel An ensemble à Bunia. Depuis que je l'avais
4 vu à Mongbwalu, c'était la première fois que je le voyais à Bunia, donc c'était le
5 1^{er} janvier 2003.

6 Q. [12:56:30] Avant de terminer la session ce matin, j'aimerais parler brièvement,
7 Monsieur Ntaganda, de l'organisation des Forces patriotiques pour la libération
8 du... du Congo, les FPLC, dans le mois ou dans les semaines qui ont suivi les
9 événements de Mongbwalu.

10 Quelles sont les nominations post-Mongbwalu dont vous vous souvenez ?

11 R. [12:57:12] Oui. Il y a eu des affectations qui s'en sont suivies. Il fallait d'abord
12 réorganiser les secteurs, les brigades, les bataillons, des choses comme ça.

13 Q. [12:57:48] Quelle a été la nomination de Tiger One après Mongbwalu ?

14 R. [12:58:03] Il a été affecté au niveau du secteur sud-est qui était basé à Komanda...
15 commandant de secteur sud-est (*correction de l'interprète*).

16 Q. [12:58:24] Le commandant Manu a-t-il fait l'objet d'une affectation quelconque
17 après Mongbwalu ?

18 R. [12:58:34] Oui. À un certain moment, il a été nommé 2IC du secteur... du
19 commandant secteur, de Jérôme. Je me souviens qu'on voulait envoyer Seyi à Bunia.
20 Il était fâché parce que Manu n'avait pas participé à la libération de Mongbwalu. Et
21 lorsque nous avons affecté Manu, lui n'était pas content, mais je voulais... c'était une
22 mesure disciplinaire. J'ai envoyé un message à Seyi pour lui dire de venir au plus
23 vite. Donc, Manu est devenu le... l'adjoint du commandant de secteur et il secondait
24 Jérôme... la... quatre... la... la brigade 401e a été confiée à Seyi.

25 Q. [12:59:47] Quel était le poste de Manu avant qu'il soit nommé commandant de
26 secteur adjoint ?

27 R. [12:59:58] Il était commandant brigade — la brigade 401^e.

28 Q. [13:00:07] Merci, Monsieur Ntaganda.

1 M^e BOURGON (interprétation) : [13:00:09] Monsieur le Président, je pense que nous
2 pouvons nous interrompre maintenant.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [13:00:15] Bien.

4 Il est 13 heures. Donc, nous allons faire notre pause déjeuner, comme d'habitude, et
5 nous nous retrouverons à 14 h 30.

6 M^{me} L'HUISSIER : [13:00:27] Veuillez vous lever.

7 *(L'audience est suspendue à 13 h 00)*

8 *(L'audience est reprise en public à 14 h 30)*

9 M^{me} L'HUISSIER : [14:30:44] Veuillez vous lever.

10 Veuillez vous asseoir.

11 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [14:30:53] Rebonjour, à tous. Si je
13 vois bien, il n'y a pas de changement dans les équipes.

14 Donc, nous pouvons poursuivre l'interrogatoire principal de l'accusé, M. Ntaganda,
15 interrogatoire principal mené par le conseil principal, M^e Bourgon.

16 Maître Bourgon, vous avez la parole.

17 M^e BOURGON : [14:31:25] Merci, Monsieur le Président.

18 Q. [14:31:26] Bon après-midi, Monsieur Ntaganda.

19 R. [14:31:29] Bon après-midi.

20 Q. [14:31:33] Lorsque nous nous sommes laissés, ce matin, votre... la dernière
21 question que je vous ai posée était de savoir quel était le poste occupé par le
22 commandant Manu avant d'être nommé commandant adjoint du secteur nord-est. Et
23 vous avez répondu qu'il était le commandant de la brigade 401.

24 Alors, j'aimerais poursuivre les questions concernant l'organisation des FPLC après
25 les événements de Mongbwalu. Donc, au mois de décembre.

26 Alors, le commandant Salumu, que s'est-il passé avec lui, au mois de
27 décembre 2002 ?

28 R. [14:32:30] Le commandant Salumu était commandant de 101^e brigade... 409^e

1 brigade. C'est quand j'ai reçu l'information et j'ai demandé à ce que Tiger One puisse
2 le mettre en détention.

3 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : [14:33:08] Monsieur le Président, la cabine
4 swahili n'a pas suivi le début de la réponse du témoin, s'il peut répéter.

5 M^e BOURGON : [14:33:21] Il est peut-être préférable que je reprenne la question,
6 Monsieur le Président.

7 Q. [14:33:28] Monsieur Ntaganda, j'ai... la question que je vous pose, là, c'est sur le
8 plan organisationnel, là. Le commandant Salumu, est-ce que lui a eu des
9 changements, dans sa nomination ou dans son poste en décembre 2002, après
10 Mongbwalu ?

11 R. [14:33:50] Non. Il n'y a pas eu de changement au niveau de l'organisation. Il était
12 toutefois déployé à Kilo, il était 400... commandant de la 409^e brigade. Il n'a pas été
13 promu à un poste supérieur, non.

14 Q. [14:34:17] Alors, le déploiement de la brigade du commandant Salumu, la 409^e, à
15 Kilo, qui a décidé de ce déploiement ?

16 R. [14:34:30] À ce moment-là, je me trouvais à Bunia. C'était le chef d'état-major
17 général, sans doute.

18 Q. [14:34:56] Au moment de déployer la brigade 409 de Salumu à Kilo, avez-vous été
19 informé de cela par Kisembo ?

20 R. [14:35:17] Oui puisque cela figurait dans le message, qu'il était à Kilo. Il me l'avait
21 dit. Sur le message, c'était clair. Mais il ne m'avait pas téléphoné pour cela.

22 Q. [14:35:34] Ce qui m'intéresse, Monsieur Ntaganda, c'est au moment où Kisembo
23 prend la décision et ordonne le déploiement, avez-vous été consulté, avant ?

24 R. [14:35:45] Non. Mon supérieur ne me donnait pas de rapport, non.

25 Q. [14:35:57] Était-ce normal pour Kisembo de ne pas vous consulter avant de
26 déployer la 409 ?

27 R. [14:36:13] C'est quelque chose de normal dans l'armée.

28 Q. [14:36:20] Puisque la brigade 409 de Salumu a été déployée à kilo, il restait quoi

1 comme forces pour protéger Mongbwalu ?

2 R. [14:36:33] Brigade 401^e est restée là-bas.

3 Q. [14:36:48] Savez-vous si le commandant Salumu a laissé une arrière garde à
4 Mongbwalu ou s'il a déménagé complètement à Kilo ?

5 R. [14:37:01] Non, je ne sais pas.

6 Q. [14:37:09] Le commandant Alex Munyalizi, vous nous avez dit avoir été informé
7 de sa... de son assignation comme commandant de brigade par Kisembo. À quel
8 moment a-t-il pris le commandement de sa brigade à cet endroit-là ?

9 R. [14:37:40] Il l'a pris avant que Kisembo ne vienne à Mongbwalu. C'était en fin
10 novembre qu'il a pris le commandement. Et on a également baptisé sa brigade —
11 c'était au mois de décembre —, c'était la brigade 201.

12 Q. [14:38:03] Saviez-vous qui était le 2IC, ou le commandant en second de
13 Munyalizi ?

14 R. [14:38:12] Oui. C'est le commandant qui répond au nom de Kaina Innocent.

15 Q. [14:38:27] Connaissez-vous l'indicatif d'appel ou le *call sign* de Kaina Innocent ?

16 R. [14:38:39] Son *call sign* était India Queen.

17 Q. [14:38:50] À partir de quel moment les FPLC ont commencé à fonctionner avec
18 deux secteurs ?

19 R. [14:39:05] C'est toujours entre décembre et janvier 2003 que le FPLC a commencé à
20 travailler avec deux secteurs, jusqu'à ce que nous avons été chassés par les
21 Ougandais de la ville de Bunia.

22 Q. [14:39:27] Vous souvenez-vous, Monsieur Ntaganda, au cours de la préparation
23 de votre défense, d'avoir préparé un organigramme représentant les forces FPLC au
24 mois de décembre 2002 ?

25 R. [14:39:46] Oui. J'avais fait un croquis de l'organigramme qui existait au mois de
26 décembre. Oui, je me rappelle.

27 Q. [14:40:02] Une dernière question sur la réorganisation des forces FPLC. Vous
28 souvenez-vous d'un événement important impliquant le commandant de la 409,

1 Salumu, au mois de décembre 2002 ?

2 R. [14:40:27] Oui, je m'en souviens.

3 Q. [14:40:34] Que s'est-il passé, alors ?

4 R. [14:40:38] C'est ce que j'avais dit auparavant. À un certain moment, il avait essayé
5 de ne pas suivre les ordres, il ne voulait pas être sous les ordres de Tiger One. Alors,
6 j'ai dit tout de suite à Tiger One de le mettre en détention et les explications vont lui
7 être données par la suite.

8 Q. [14:41:08] Monsieur Ntaganda, vous avez... vers... vers... vous souvenez-vous de
9 la date approximative à laquelle cet événement s'est produit ?

10 R. [14:41:19] C'était en décembre ; au début ou à mi-décembre, je ne me rappelle plus
11 de la date exacte.

12 Q. [14:41:39] Veuillez prendre le *log* — le grand *log* —, qui est avec vous, et j'aimerais
13 vous diriger vers la page 205 — 205.

14 Pour la traduction, il s'agit de la page 4027.

15 (*Le témoin s'exécute*)

16 Dites-moi lorsque vous y serez.

17 R. [14:42:27] Oui. C'était le 15... en décembre 2002. Le message venant de moi à...
18 destiné à Tiger One, « suite à ce que... à la désobéissance du commandant Salumu, je
19 vous demande de le mettre en détention le plus vite possible ». C'est le message que
20 j'avais envoyé à Tiger One pour qu'il puisse le mettre en détention le plus vite
21 possible — à 12 h 35.

22 Q. [14:43:14] Comment se fait-il, Monsieur Ntaganda, que le commandant Salumu...
23 la punition ordonnée pour le commandant Salumu, cela a été fait par vous ?

24 R. [14:43:29] Il se trouvait à Kilo à ce moment-là, à la date de ce message. Il était avec
25 son commandant secteur. Comme j'avais dit, quand il s'agissait de faire appliquer la
26 discipline, je n'hésitais pas, que ça soit un commandant secteur C... un commandant
27 CO, tous ceux qui étaient mes subalternes. Toutefois... chaque fois que j'apprenais
28 qu'il avait commis une indiscipline, je ne traînais pas à les punir.

1 Q. [14:44:18] S'agissant de la réorganisation, j'ai peut-être une dernière question pour
2 vous. Le commandant, ou plutôt le chef d'état-major adjoint logistique et
3 administration, vous souvenez-vous où il était, à ce moment-là, au mois de
4 décembre 2002.

5 R. [14:44:52] J'ai travaillé avec lui. Puis, à un certain moment, le secteur commandant
6 nord-est, Jérôme, a écrit un message au chef d'état-major général demandant un G 4
7 pour l'aider à organiser la logistique chez lui ; oui. Je ne me rappelle pas si c'était à
8 ce moment-là qu'il est parti, ou un peu plus avant cela. Mais je pense que j'ai
9 travaillé avec lui, et par la suite, il s'est rendu à Aru pour aider en tout ce qui
10 concerne la logistique.

11 Q. [14:45:39] Alors, lorsque Jérôme a fait cette demande par message, au chef
12 d'état-major, de lui envoyer un G 4, est-ce que quelqu'un a été envoyé ?

13 R. [14:45:56] Oui. Il y a quelqu'un qui a été envoyé à Aru.

14 Q. [14:46:06] Qui a été envoyé ?

15 R. [14:46:09] Le chef d'état-major chargé de l'administration et de la logistique. Le
16 commandant Dilangu.

17 Q. [14:46:22] Monsieur Ntaganda, voulez-vous prendre le *log*, et vous diriger à la
18 page 050.

19 Pour la traduction, il s'agit de la page 3872.

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 R. [14:46:55] Oui, j'y suis.

22 Q. [14:47:02] Veuillez regarder le dernier message sur cette page, et nous dire qui a
23 envoyé ce message, à qui, et quel est l'objet du message.

24 R. [14:47:14] Le message a été envoyé le 13, à 14 h 50, au mois de décembre, de... du
25 commandant secteur opération nord-est — c'est-à-dire Jérôme —, destiné au chef
26 d'état-major général Kisembo pour l'informer... en informant le commandant en
27 chef, le commandant... le président Thomas. Voilà ce qui est écrit.

28 Q. [14:47:51] Alors, dans ce message, Monsieur Ntaganda, je vais vous le lire, là :

1 « Vous demande. Stop. Prière envoyer à l'état-major de secteur opérationnel nord-est
2 à Aru. Stop. Adjoint chef d'état-major général administration. Stop. G3. Stop. Pour
3 raison de service. Stop. Coordonner. Stop. Planifier. Stop. Activités opérations. Stop.
4 Administration-logistique. Stop. Plus rien à vos ordres. » Est-ce la demande dont
5 vous venez de nous parler, il y a quelques minutes ?

6 R. [14:48:49] Oui, c'est bien cela.

7 Q. [14:48:55] Je note, Monsieur Ntaganda, que dans ce message — du moins dans la
8 traduction —, il est écrit « G3 ». Est-ce que vous avez dit ?

9 R. [14:49:06] Non, j'ai parlé de chef d'état-major général chargé d'administration. Le
10 G3 se trouvait déjà à Aru, à ce moment-là. Il s'est... il s'y est rendu avant que je
11 n'aille à Mongbwalu, en novembre 2002. Il avait demandé Dilangu pour travailler
12 avec le G3, en ce qui concerne la logistique. Et cette demande avait été adressée au
13 chef d'état-major général, mais je veux dire que le G3 était déjà parti en fin
14 novembre 2003. Il avait quitté puisqu'il était malade.

15 Q. [14:50:13] Est-ce qu'il y a une raison que vous connaissez, pourquoi le
16 commandant du secteur nord-est a présenté la demande au chef d'état-major et non
17 pas à vous pour obtenir les services, là, du chef d'état-major adjoint administration ?

18 R. [14:50:37] Je n'avais pas les pouvoirs de nommer quelqu'un qui avait le même
19 titre, le même grade que moi. Je ne pouvais pas le faire. Voilà pourquoi il avait
20 demandé cela à l'état... au chef d'état-major, pour nommer son adjoint qui est chargé
21 de l'administration et de la logistique. Ce n'était pas de mon chef, de mon pouvoir,
22 de pouvoir... de... de nommer un tel officier.

23 Q. [14:51:11] Je passe à un nouveau sujet, Monsieur Ntaganda. Avez-vous eu
24 connaissance d'une réunion à Ariwara (*phon.*), organisée par l'Ouganda au mois de
25 décembre 2002 ?

26 R. [14:51:34] Oui, j'en étais au courant.

27 Q. [14:51:37] Que connaissez-vous de cette réunion ?

28 R. [14:51:43] Je l'ai appris suite à mes responsabilités comme commandant qui était

1 chargé de la région de Mahagi. Le président Thomas Lubanga avait envoyé
2 quelqu'un. Je ne me rappelle plus si c'était le secrétaire général, pour venir me dire
3 que nous devrions laisser la délégation qui est venue de Kpandroma participer à
4 cette réunion, la réunion d'Arua. Voilà le canal par lequel j'ai appris cela.

5 Q. [14:52:25] Alors, quelle a été votre implication personnelle, là, dans l'organisation
6 de cette réunion ?

7 R. [14:52:39] Il ne s'agit pas de l'organisation, mais plutôt de l'opération pour les
8 laisser passer. Si l'avion passait sans nous informer dans une zone rouge pendant la
9 guerre, l'avion allait être abattu... abattu. Voilà pourquoi j'ai informé le
10 commandant, et les troupes qui étaient là de ne pas se préoccuper avec l'avion qui
11 passait ; c'est une délégation qui vient de Kpandroma et qui se rend à Ariwara
12 (*phon.*) pour une réunion de pacification.

13 Q. [14:53:18] Saviez-vous, Monsieur Ntaganda, qui serait à bord de cet avion ?

14 R. [14:53:26] Oui. Même dans le message que j'ai écrit, on a parlé de responsables, de
15 chefs de Lendu qui venaient de Kpandroma, et de combattants, aussi, je pense. Voilà
16 ce que j'avais appris.

17 Q. [14:53:50] Monsieur Ntaganda, veuillez prendre le *log*, et vous diriger à la
18 page 070.

19 Pour la traduction, il s'agit de la page 3892.

20 (*Le témoin s'exécute*)

21 Vous me direz lorsque vous y serez, Monsieur Ntaganda.

22 R. [14:54:12] J'y suis.

23 Q. [14:54:20] Alors, je vous dirige vers le premier message en haut de cette page, là
24 où il y a le numéro « 221135 Bravo », décembre 2002. Qui a envoyé ce message à
25 qui ?

26 R. [14:54:44] Il s'agit du commandant de 5^e bataillon de Mahagi, qui a envoyé à son
27 commandant de brigade, la brigade 505 infanterie, en... en informant le secteur... le
28 commandant secteur OPN, opération nord-est. Il a écrit son message... ce message.

1 Q. [14:55:17] Monsieur Ntaganda, je vous lis le contenu du message rapidement :
2 « Vous signale tout de suite par major, ici, à Mahagi. Stop. Un avion de l'Ouganda va
3 descendre sur Kpandroma. Stop. Pour récupérer les I.S ougandais. Stop.
4 Aujourd'hui même. Stop. Ainsi, nous demandons échelon, si vous êtes au courant de
5 cette situation. Stop. Autre situation à signaler. Stop. Sauf imprévu. *Full stop.* »
6 Quelle est la nature de ce message ? Est-ce qu'il y a une demande quelconque qui est
7 faite, et à qui ?

8 R. [14:56:15] Oui, vous voyez qu'il avait vu un avion et qu'il n'avait pas assez de
9 nouvelles. Voilà pourquoi il a parlé de cet avion qui se rendait vers Kpandroma. Et
10 moi, je suis venu pour confirmer que l'avion qu'ils ont vu... et le but de ce voyage
11 effectué par cet avion. Mais il s'agit bien du même avion.

12 Q. [14:56:45] Et lorsque nous voyons dans ce message, Monsieur... Monsieur
13 Ntaganda, les « I.S » — India Sierra —, qu'est-ce que c'est ?

14 R. [14:57:00] « I.S » « *intelligence staff* ».

15 Q. [14:57:07] J'aimerais vous diriger, maintenant, toujours dans le *log*, à la page 202.
16 Pour la traduction, il s'agit de la page 4024.

17 (*Le témoin s'exécute*)

18 Dites-moi si vous y êtes.

19 R. [14:57:58] Oui, j'y suis déjà.

20 Q. [14:58:01] Le deuxième message est envoyé par qui, à qui, et quand ?

21 R. [14:58:09] D'accord. C'est moi qui ai envoyé le message à partir de là où je me
22 trouvais, et je l'ai tout de suite donné au commandant qui n'était pas encore bien
23 informé. Et j'ai également informé son commandant secteur par rapport à cet avion,
24 pourquoi se rendre... cet avion s'est rendu à Kpandroma, et quel était le but de ce
25 voyage ; en leur demandant de laisser l'avion effectuer son parcours.

26 Q. [14:58:48] Monsieur Ntaganda, je vous lis l'information dans le message :
27 « Référence, ton message n° 024FPLC, état-major 5^e bataillon d'infanterie,
28 commandant 2002. Vous êtes informé que cet avion en provenance de Kampala.

1 Stop. Il va prendre des combattants venant de Kpandroma. Ils ont demandé des
2 négociations. Ils sont allés rencontrer leurs frères qui se sont rendus à l'UPC pour
3 leur dire quelle est notre revendication. Stop. Ils ont demandé à partir de l'Ouganda
4 à notre Number One, qu'ils sont cernés de toutes parts. Stop. Ils n'ont pas le moyen
5 de sortir de là... pardon... de sortir, et pour cela, le président a accepté, parce que
6 nous ne voulons pas qu'ils mettent les mains en l'air avant que nous les frappions.
7 *Full stop* ».

8 R. [15:00:18] Oui, c'est ce qui est écrit dans ce message.

9 Q. [15:00:21] Qui est Number One ?

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:00:22] Un instant, un instant,
11 je vois que M^{me} Samson est debout.

12 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:00:30] Oui. Il s'agit d'une erreur dans la lecture
13 du message. Le conseil a introduit la négative dans le message. Alors que ce... ce...
14 cette négative n'y figure pas. Il faut donc corriger cela dans la dernière phrase.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:00:50] Maître Bourgon.

16 M^e BOURGON (interprétation) : [15:00:53] Je peux relire la phrase telle qu'elle
17 apparaît dans le message.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:01:01] Très bien, allez-y.

19 M^e BOURGON (interprétation) : [15:01:04] Ma collègue pourra me corriger si je me
20 trompe.

21 Q. [15:01:12] (*Intervention en français*) « Ils n'ont pas le moyen de sortir, et pour cela,
22 le président a accepté parce que nous voulons qu'ils mettent les mains en l'air, avant
23 que nous ne les frappions. »

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:01:34] C'est confirmé, allez-y.

25 M^e BOURGON : [15:01:39]

26 Q. [15:01:39] Monsieur Ntaganda, je ne sais pas si vous avez répondu à la première
27 question que je vous ai posée.

28 Number One, qui est Number One ?

1 R. [15:01:50] Il s'agissait du président Thomas Lubanga.

2 Q. [15:01:56] À qui vous êtes-vous adressé pour obtenir les informations dans ce
3 message, avant de les transmettre au commandant du 5^e bataillon d'infanterie ?

4 R. [15:02:14] Il y a quelqu'un qui est venu de la présidence pour m'annoncer l'arrivée
5 d'un avion en provenance de l'Ouganda, pour prendre la délégation du chef et des
6 combattants qui devaient aller aux négociations afin de leur dire pourquoi nous
7 combattions, ce que nous voulions, et lorsqu'il m'a informé, j'ai transmis ce message
8 immédiatement... immédiatement au commandant parce qu'il avait vu l'avion.
9 C'était une façon de leur dire pourquoi cet avion se rendait à Kpandroma.

10 Q. [15:03:05] Que ce soit de... du président Lubanga, ou encore de... du représentant
11 de la présidence qui est venu vous voir, avez-vous obtenu des informations, à savoir
12 pourquoi, malgré la possibilité de descendre un avion plein de combattants, vous
13 aviez décidé... il a été décidé de laisser passer l'avion ?

14 R. [15:03:30] Nous leur disions de laisser l'avion, de ne pas tirer sur lui, parce qu'il y
15 avait des négociations d'Arua (*phon.*). C'étaient des négociations de paix. Et cet avion
16 devait transporter la délégation pour que celle-ci aille rencontrer ceux de l'UPC.
17 C'est ce que quelqu'un de la présidence m'a dit, et j'ai repris le message tel que vous
18 le voyez ici.

19 Q. [15:04:17] Avez-vous été informé à ce moment-là, ou dans... au cours de cette
20 période, de ce qui devait se passer à cette réunion de Kpandroma ?

21 R. [15:04:31] La réunion ne devait pas se faire à Kpandroma, elle devait se faire à
22 Arua en Ouganda. Et je ne savais pas ce qui allait se passer là-bas. Ce que je savais,
23 c'est que c'était pour... c'était d'envoyer ceux... les Lendu, pour aller rencontrer la
24 délégation et leur dire ou plutôt leur communiquer l'idéologie de l'UPC. C'est aussi
25 pour pouvoir arriver à un... à être en bons termes... à aboutir à la paix pour qu'on
26 travaille ensemble « dans » Ituri.

27 Q. [15:05:27] Avez-vous été informé, Monsieur Ntaganda, du résultat ou de ce qui
28 s'est passé à cette réunion, après ?

1 R. [15:05:38] Oui, par la suite. Ils n'ont pas trouvé de terrain d'entente et une
2 délégation ougandaise est arrivée et on l'a dit en pleine réunion, à Bunia, la
3 délégation était présente, et en suivant les discussions, j'ai conclu que les
4 négociations n'avaient pas abouti au cours de la réunion d'Arua.

5 Q. [15:06:15] Savez-vous, Monsieur Ntaganda, quand le FNI a été créé ?

6 R. [15:06:21] Oui, c'était à la fin décembre. Le FNI a été créé en fin décembre, le
7 PUSIC ainsi qu'un parti qu'on appelait à l'époque FPDC. Ces partis ont vu le jour en
8 Ouganda.

9 Q. [15:06:47] Avez-vous appris qui a été à l'initiative de la création de ces trois partis
10 en Ouganda ?

11 R. [15:06:57] Pour vous répondre, je demanderais à ce qu'on aille à huis clos.

12 M^e BOURGON : [15:07:14] Monsieur le Président, pouvons-nous aller... aller à huis
13 clos partiel, s'il vous plaît ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:07:21] Très bien. Passage à
15 huis clos partiel, je vous prie.

16 Monsieur le greffier.

17 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 07)*

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée-Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)

25 *(Passage en audience publique à 15 h 13)*

26 M. LE GREFFIER (interprétation) : [15:13:11] Nous sommes à nouveau en audience
27 publique, Monsieur le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:13:14] Je vous remercie,

1 Monsieur le greffier.

2 Maître Bourgon, c'est à vous.

3 M^e BOURGON : [15:13:21]

4 Q. [15:13:22] Monsieur Ntaganda, j'aimerais une précision de votre part, une
5 clarification anglais-français. À la page 74, en français, à la ligne 2, vous avez dit ce
6 qui suit : « La réunion ne devait pas se faire à Kpandroma, elle devait se faire à Arua
7 en Ouganda. » Est-ce ce que vous avez dit ?

8 R. [15:13:52] Oui.

9 Q. [15:13:53] J'aimerais simplement vérifier, Monsieur Ntaganda, parce qu'à la
10 page 74, ligne 19, en anglais, vous avez dit Ariwara. Lequel est-ce ?

11 R. [15:14:07] Non. Ariwara se trouve au Congo, alors qu'Arua, est situé en Ouganda.

12 Q. [15:14:20] Alors, je continue. Monsieur Ntaganda, est-ce que le président Lubanga
13 vous a informé de l'importance de ce qui s'était produit avec... à la réunion d'Arua ?

14 R. [15:14:39] Pas du tout.

15 Q. [15:14:45] Alors, je continue, Monsieur Ntaganda, en vous demandant, en
16 changeant de sujet, pour vous conduire jusqu'au Nouvel An. Vous avez déjà dit
17 avoir célébré le nouvel le Nouvel An, à Bunia, avec Kisembo et Tiger One. Où cela
18 s'est-il passé et quels sont vos souvenirs, à cet égard ?

19 R. [15:15:22] Ça s'est produit au... au nouvel emplacement que j'ai montré, où se
20 trouvait Toms, ainsi que sa maison et son bureau. C'était le 1^{er}. Et c'est ce jour-là que
21 d'autres secrétaires nationaux ont prêté serment, sur place. Et le président Toms a
22 donné un message à toute la population de l'Ituri pour leur souhaiter un Nouvel An.
23 Il a ensuite... également, transmis un message de paix. Je me rappelle cette date.

24 Q. [15:16:11] Combien de personnes étaient présentes à cette célébration... ou
25 manifestation, à votre souvenir ?

26 R. [15:16:26] Il y avait divers invités, mais parmi les militaires, je me rappelle qu'il y
27 avait des militaires de l'UPDF, les... les militaires observateurs des Nations Unies. À
28 l'intérieur de la concession, il y avait diverses personnalités, des chefs, d'autres

1 personnes que je ne connaissais pas. Je me rappelle bien les militaires dont je viens
2 de parler, mais il y avait aussi des membres de la population, et principalement des
3 autorités religieuses et d'autres personnalités des différents départements.

4 Q. [15:17:25] Si je vous demande, Monsieur Ntaganda, la... toutes les personnes
5 présentes, êtes-vous en mesure de nous donner une idée du nombre, est-ce qu'il
6 s'agit de dizaines, ou plus, de centaines, ou... ?

7 R. [15:17:43] C'était entre 100 et 200. Ils étaient nombreux. Ils auraient pu remplir la
8 salle où nous nous trouvons aujourd'hui, c'était bondé.

9 Q. [15:18:03] Est-ce qu'il y avait des représentants de la MONUC ?

10 R. [15:18:08] Oui, j'ai dit qu'il y avait des représentants de la MONUC, des
11 observateurs ; il y avait aussi des représentants de l'UPDF.

12 Q. [15:18:21] Monsieur Ntaganda, j'aimerais vous montrer une... un item
13 audiovisuel. Je crois que vous avez déjà mentionné le fait que vous êtes présent, mais
14 je dois d'abord vous demander si vous reconnaissez les images sur cette vidéo, avant
15 d'aller plus loin.

16 Il s'agit de l'item vidéo qui porte le numéro DRC-D18-0001-0433. Il s'agit de
17 l'item 285 sur notre liste. Le *transcript* se trouve à la page DRC-D18-0001-5620. Il
18 s'agit de l'item 286 sur notre liste. J'aimerais commencer en regardant un court
19 extrait de 1 mn 23... pardon 1 h 23 mn 43 s à 1 h 23 mn 58 s. Nous n'avons pas besoin
20 d'interprétation, c'est simplement pour fins d'identification par M. Ntaganda.

21 Avec votre autorisation, Monsieur le Président je suis prêt à procéder en public.

22 M. LE GREFFIER (interprétation) : [15:20:02] Puis-je vous demander, Maître, si cette
23 vidéo peut être diffusée en public.

24 Q. [15:20:20] Oui, elle le peut.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:20:22] Des objections,
26 M^{me} Madame Samson ?

27 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:20:28] Pas d'objection, Monsieur le Président. Si
28 le témoin n'était pas présent, je suppose qu'il n'y aura pas de son à la vidéo ; il s'agit

1 tout simplement d'une identification de photo, n'est-ce pas ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:20:36] Quel est votre avis,
3 Maître Bourgon, par rapport au fait de diffuser cette diffusion sans le son ?

4 M^e BOURGON (interprétation) : [15:20:47] Les images suffisent. La diffusion a pour
5 but l'identification, donc nous pouvons simplement diffuser les photographies, les
6 regarder. Les mots, pour l'instant, n'ont pas d'importance à mes yeux.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:20:56] J'avais cru comprendre
8 que M^{me} Samson avait tout de même un commentaire contraire au vôtre, qu'il
9 conviendrait d'abord de diffuser les images sans le son.

10 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:21:10] Oui, Monsieur le Président, nous
11 préférons.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:21:12] Donc, je vous en prie,
13 Maître Bourgon, sans le son.

14 M^e BOURGON (interprétation) : [15:21:16] C'est parfait.

15 Q. [15:21:17] Monsieur Ntaganda, vous pouvez regarder sur votre écrans, et vous
16 verrez les images, et dites-moi si... après, je vous poserai des questions. Ça dure
17 15 secondes.

18 *(Diffusion d'une vidéo)*

19 M^e BOURGON : [15:21:52] La... La vidéo a été arrêtée à 1... 1 h 23 mn 58.

20 Q. [15:22:02] Monsieur Ntaganda, avez-vous reconnu ces images ?

21 R. [15:22:06] Oui, je connais toutes les personnes qui se trouvent au premier rang.

22 Q. [15:22:12] Que voyons-nous sur ces images-là, que représentent-elles ?

23 R. [15:22:19] Le garde du corps, c'est le garde du corps Unega qui a une arme, c'est...
24 il est de l'ethnie lulu ; il se trouve devant, et il porte un t-shirt, et il se trouve devant
25 le président Thomas. Le président Thomas, c'est celui-là qui porte un costume de
26 couleur kaki.

27 La personne qui se trouve derrière le président Toms, c'est moi-même, je porte un
28 béret de couleur kaki, et une tenue militaire. La personne qui se trouve à droite du

1 président Toms et qui porte un béret rouge, c'est son garde du corps qu'on appelle
2 Claude, Kilo Bravo. Un peu derrière lui, il y a Tiger One.

3 Q. [15:23:20] Monsieur Ntaganda, est-ce qu'à côté du président Lubanga, à sa droite,
4 si nous... si nous regardons vers le président, il y a une personne en habits civils.
5 Est-ce que vous le reconnaissez ?

6 R. [15:23:39] Oui, c'est un politicien que je connais bien, et qui me connaît, mais dont
7 je ne me rappelle pas le nom, à l'instant.

8 Q. [15:23:49] Puisque vous êtes présent sur cette scène, à quel moment a-t-elle été
9 tournée ?

10 R. [15:23:56] C'est une vidéo qui a été tournée le 1^{er} janvier 2003, le jour du Nouvel
11 An.

12 Q. [15:24:18] Avez-vous assisté aux événements qui ont suivi et qui ont été tournés
13 sur cette vidéo ?

14 R. [15:24:27] Oui, j'étais présent.

15 M^e BOURGON (interprétation) : [15:24:41] Monsieur le Président, je pense que
16 M. Ntaganda a réussi le test et que désormais, il est possible de diffuser un extrait de
17 cette vidéo avec le son. J'aimerais donc que soit diffusé l'extrait... l'extrait assez bref
18 qui va de 1 h 29 mn 38 s à 1 h 30 mn 38 s, c'est donc un extrait d'une minute

19 La référence du *transcript*, je l'ai déjà donnée, mais le numéro de page est 5630, de la
20 ligne 281 à la page 5631, ligne 290. Et je constate, au vu du compte rendu, Monsieur
21 le Président, que nous avons fourni un extrait plus long à l'Accusation, mais pour
22 ma part, ce que je fais maintenant, c'est essayer de demander la diffusion d'une
23 version un peu plus courte. Ce que j'avais fourni à l'Accusation concernait deux à
24 trois minutes, je crois au lieu d'une.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:25:52] Première question,
26 est-ce que vous êtes d'accord, Madame Samson, que les conditions soient réunies
27 pour que la... le... le... l'audio soit diffusé ?

28 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:26:03] Oui, jusqu'à présent, Monsieur le

1 Président, pas d'objection à cela. Serait-il possible que nous soit fourni le numéro
2 dans la liste des documents de la Défense ; je ne le retrouve pas.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:26:15] Je crois que vous allez
4 obtenir ce numéro.

5 M^e BOURGON (interprétation) : [15:26:18] Oui, il s'agit du numéro 286. Le numéro
6 de référence complet étant DRC-D18-0001-5620.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:26:32] Très bien. Nous
8 pouvons procéder, donc.

9 M^e BOURGON : [15:26:34] Merci, Monsieur le Président.

10 Q. [15:26:35] Monsieur Ntaganda, nous allons regarder un... un court extrait d'une
11 minute et nous allons commencer avec le son. Les interprètes ont reçu tout le
12 matériel nécessaire pour l'interprétation. Alors, nous y allons, 1 mn (*phon.*)
13 29 38 regardez bien et écoutez bien, Monsieur Ntaganda.

14 (*Diffusion d'une vidéo*).

15 « Euh... Merci pour la parole. Et surtout mille difficultés. Aujourd'hui, nous sommes
16 en train de croire que, petit à petit ; la paix est en train de revenir, mais cette paix,
17 euh, nous nous sommes en train de croire aussi qu'elle n'est pas tellement sûre,
18 parce que nous avons toujours euh les ennemis à nos portes. Nous demandons à
19 vous tous, tant qu'il y a question de pouvoir nous réconcilier, de pouvoir chercher la
20 paix, que chacun... qui vit ici, à Bunia, et sur tout le territoire que nous contrôlons,
21 nous, la réconciliation et paix , que nous allons donc, "unir" pour que euh, notre
22 action soit soutenue par chacun de nous. »

23 M^e BOURGON : [15:28:03] Pour les fins des notes sténographiques, la vidéo a été
24 arrêtée à 1 h 30 mn 38.

25 Q. [15:28:15] Monsieur Ntaganda, connaissez-vous la personne qui a parlé sur cette
26 vidéo. ?

27 R. [15:28:22] Oui, je connais cette personne, mais j'ai oublié son nom, car il y a de cela
28 longtemps ; je le connais très bien.

1 Q. [15:28:35] Monsieur Ntaganda, sur les images que nous avons vues, avez-vous eu
2 l'occasion de voir Kisembo ?

3 R. [15:28:44] Oui, il était assis à droite du président Toms ; il portait un costume noir,
4 une chemise blanche, ainsi qu'une cravate.

5 Q. [15:29:03] Est-ce qu'il y a une raison, Monsieur Ntaganda, pour laquelle Kisembo
6 était habillé dans ses beaux habits ?

7 R. [15:29:17] Un chef d'état-major général est une haute autorité.

8 Q. [15:29:26] Parmi les gens qui assistent à cette cérémonie, est-ce qu'il y a plusieurs
9 ethnies représentées ?

10 R. [15:29:38] Tous les groupes ethniques de l'Ituri et même d'ailleurs, au Congo,
11 étaient représentés.

12 Q. [15:29:55] Vous nous avez dit, un peu plus tôt, que les secrétaires nationaux ont
13 prêté serment au cours de cette cérémonie. Il s'agit bien de la même qui apparaît sur
14 la vidéo ?

15 R. [15:30:13] Oui, parmi... dans les images, on peut en voir certains qui ont... qui ont
16 prêté serment.

17 Q. [15:30:27] Les secrétaires nationaux et les secrétaires nationaux adjoints est-ce que
18 vous aviez beaucoup de relations avec eux en 2002 et 2003 ?

19 R. [15:30:48] C'est la raison pour laquelle vous avez constaté que je n'ai pas pu me
20 rappeler leurs noms ; je les connaissais surtout de visage, mais de nom, je ne
21 connaissais que quelques-uns. On ne se connaissait pas beaucoup, mais on
22 partageait la même idéologie et on vaquait à... à des occupations bien différentes.

23 Q. [15:31:17] Connaissez-vous une personne du nom de Amboko Bebetu ?

24 R. [15:31:30] Oui, je connais cette personne, elle était en charge de communication et
25 de presse.

26 Q. [15:31:38] Connaissez-vous son appartenance ethnique ?

27 R. [15:31:44] Oui, il était un ressortissant d'Isiro ; il était dans le groupe ethnique
28 appelé logo ; c'est un groupe ethnique qui se trouve du côté d'Isiro .

1 Q. [15:32:07] Connaissez-vous une personne du nom de Marcel Adubango ?

2 R. [15:32:14] Oui, je connais cette personne. C'était un... un vieillard.

3 Q. [15:32:28] Quelle était son occupation à ce moment-là ?

4 R. [15:32:35] Je ne me souviens plus très bien ; il était en charge de l'éducation ou
5 quelque chose comme ça.

6 Q. [15:32:49] Quelle est son appartenance ethnique, si vous le savez ?

7 R. [15:32:56] Il était du groupe ethnique alur.

8 Q. [15:33:03] Connaissez-vous une personne du nom de Denis Aboki ?

9 R. [15:33:11] Denis Aboki, oui, je connais cette personne.

10 Q. [15:33:20] Et savez-vous quelle était son occupation, à ce moment-là ?

11 R. [15:33:29] Il était un secrétaire national, je ne sais pas chargé de quoi, mais c'était
12 un Lendu.

13 Q. [15:33:38] Est-ce que Thomas Lubanga s'est adressé, à ce moment-là, à... aux
14 personnes qui assistaient à l'événement ?

15 R. [15:33:55] Oui. Il a prononcé un long discours.

16 Q. [15:34:08] Monsieur Ntaganda, j'aimerais vous montrer un document. Il s'agit du
17 document n° 714 sur notre liste. Le document porte le numéro DRC-OTP-0037-0295.

18 J'aimerais que ce document soit affiché à l'écran sur la première page, s'il vous plaît.

19 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

20 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

21 Monsieur Ntaganda, il y a... il y a un document qui apparaît sur ce document (*phon.*).

22 J'aimerais, si c'est possible, avoir un gros plan de la première moitié du document, la
23 moitié qui est la plus haute sur ce document.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 Monsieur Ntaganda, lorsque Thomas Lubanga s'est adressé aux convives, avez-vous
26 eu l'occasion d'entendre son discours ?

27 R. [15:36:19] Oui, lorsqu'il était en train de lire son discours en français, il était à côté
28 de Kisembo, Tiger One, et il a lu ce discours lorsque moi j'étais là, présent.

1 Q. [15:36:38] Vous voyez sur ce document, Monsieur Ntaganda, il y a des... on nous
2 dit qu'il s'agit, en haut, là, « Message de son Excellence, M. le président de l'Union
3 des patriotes congolais pour la réconciliation et la paix à la population congolaise de
4 l'Ituri à l'occasion du Nouvel An 2003 ainsi qu'à celle de prestation de serment des
5 secrétaires nationaux ».

6 Les... Ce discours, vous vous souvenez des grandes lignes du discours de
7 M. Ntaganda... de M. Lubanga ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:37:28] Un moment, Monsieur
9 le témoin.

10 Madame Samson.

11 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:37:33] Oui.

12 Je comprends que le témoin lit le document, mais j'aimerais savoir s'il existe une
13 procédure qui permettrait au témoin de se souvenir librement des éléments saillants
14 de ce discours avant qu'il ne soit affiché et pour lui donner la possibilité de le lire.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:37:58] Maître Bourgon.

16 M^e BOURGON (interprétation) : [15:38:00] Non, mais je n'ai pas l'intention d'étudier
17 cela davantage, je voulais tout simplement que ce document soit versé au dossier ;
18 c'est le discours de M. Ntaganda (*phon.*) lorsque le témoin était présent. Il a dit dans
19 quel contexte le discours a été prononcé et il s'agit du texte du discours qui a été
20 prononcé à cette occasion. Je n'ai pas l'intention d'approfondir cela. Je souhaiterais
21 tout simplement que ce document soit versé au dossier et je vais passer à quelque
22 chose de tout à fait différent.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:38:28] Madame Samson,
24 qu'en pensez-vous ?

25 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:38:31] Mais je pense, à mon avis, qu'il serait plus
26 judicieux que le conseil détermine qu'il s'agit bel et bien du même événement qui a
27 été décrit, et ce, en posant des questions, en demandant ce qu'a dit M. Lubanga.

28 Moi, je n'ai pas... je n'ai pas eu la possibilité de vérifier cela par rapport à la vidéo

1 pour voir s'il s'agissait bel et bien du même discours. Donc, je ne peux pas le
2 confirmer à l'intention de la Chambre, qu'il s'agit du discours qui a été prononcé à
3 telle date, mais à mon avis, je pense qu'il ne faut pas, en fait, adopter cette méthode,
4 ce raccourci ; je ne pense pas que ce soit une bonne idée.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:39:19] Bien entendu que je
6 demande toujours, et je vous exhorte à être bref, mais là, en l'occurrence, je suis
7 d'accord avec M^{me} Samson. Je pense que vous pourriez poser quelques questions
8 pour remédier aux préoccupations qui ont été exprimées par Mme Samson. Donc,
9 jetez les bases de ce... de ce texte, et puis ensuite, nous pourrons le verser au dossier.

10 M^e BOURGON (interprétation) : [15:39:40] Je vais le faire Monsieur le Président, mais
11 pour ce faire, il va falloir que d'une façon ou d'une autre, je pose des questions
12 directrices pour demander à M. Ntaganda si tel et tel thème a bel et bien, été abordé.
13 C'est la seule façon de pouvoir vérifier qu'il s'agit du discours en question, mais je
14 ne pense pas que l'on soulève une objection quant à l'authenticité du document.
15 Nous avons la vidéo où le discours a été prononcé ; nous pouvons tout à fait
16 regarder cette vidéo, mais c'est quand même un discours d'une heure.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:40:11] Oui, mais la teneur :
18 qu'en est-il de la teneur du discours ? Posez trois... deux ou trois questions sans pour
19 autant citer exactement ce qui a été dit. Mais je pense que nous sommes sur la même
20 longueur d'onde.

21 M^e BOURGON (interprétation) : [15:40:28] Oui, merci.

22 Q. [15:40:32] (*Intervention en français*) Monsieur Ntaganda, vous souvenez-vous :
23 lorsque Thomas Lubanga a pris la parole, quel était son message adressé à la
24 population ?

25 R. [15:40:42] Moi, je crois j'ai déjà dit : j'ai dit que le 1^{er} janvier 2003, il y avait une
26 grande manifestation, il y avait... ont pris part les représentants des Nations Unies,
27 les habitants, les éléments de l'UPDF. Au cours de cette manifestation, le président
28 Lubanga a prononcé un discours. Et j'ai dit également, en deuxième lieu, que les

1 secrétaires nationaux ont prêté serment, et ce message était pour souhaiter le... le
2 vœu de Nouvel An et pour parler de la paix et de la réconciliation. Je pense avoir dit
3 cela avant.

4 Q. [15:41:32] Monsieur Ntaganda, est-ce que Thomas Lubanga a parlé de la question
5 ethnique et de ce qu'il fallait ou il fallait ne pas faire concernant les différences
6 ethniques en Ituri ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:41:51] Attendez, attendez,
8 Monsieur le témoin.
9 Madame Samson.

10 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:41:56] Oui, objection parce que cette question est
11 vraiment une question directrice.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:42:00] Oui, mais le problème,
13 c'est que, maintenant, la question a été posée.

14 Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la teneur du discours ? Une
15 question me suffirait ; une autre question me suffirait. Vous avez posé une question
16 au sujet de la réconciliation ; est-ce qu'il y a un autre thème, par exemple ?

17 M^e BOURGON : [15:42:28] Oui, Monsieur le Président.

18 Q. [15:42:29] Monsieur Ntaganda, de votre souvenir, est-ce que Thomas Lubanga a
19 parlé de la situation sécuritaire telle qu'elle existait à Bunia, le 1^{er} janvier 2003 ?

20 R. [15:42:53] Oui, il a parlé de cela et il a demandé à ce que cette nouvelle année soit
21 une année de paix et de... Il faut pacifier le pays ; il a parlé de tout ce qu'ils ont
22 connu auparavant. Il a dit qu'il implore... il implore pour que l'année qui commence
23 soit une année de paix. C'était un long discours, mais moi j'étais là, présent.

24 Q. [15:43:30] Le président Lubanga a-t-il parlé de ses intentions sur le plan politique
25 pour la nouvelle année qui commence ?

26 R. [15:43:47] Oui. Il a dit que le comité Vérité et pacification sera mis en place. Il a...
27 il a parlé de la vision future... vision politique future de l'UPC.

28 M^e BOURGON (interprétation) : [15:44:27] (*Intervention non interprétée*)

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:44:30] Non, non, pour... ça
2 me suffit, Monsieur... Maître Bourgon.

3 Madame Samson, est-ce que vous insistez ? Est-ce que vous insistez pour ce qui est
4 de votre objection ? Est-ce que la question vous a suffi ?

5 M^{me} SAMSON (interprétation) : [15:44:43] Oui, mais le problème, c'est que la vidéo,
6 c'est une vidéo de la Défense, et je ne suis toujours pas en mesure de confirmer que
7 le document dont le versement au dossier a été demandé par la Chambre correspond
8 au... à la... à la vidéo. Alors, si vous m'accordez la soirée et la nuit, je pourrai le
9 vérifier, cela, mais pour le moment, je ne peux absolument pas confirmer qu'il s'agit
10 littéralement du discours qui a été prononcé. Alors, ce n'est pas une objection en tant
11 que telle, mais j'aimerais avoir ce délai pour pouvoir confirmer cela. Bon, si la
12 Chambre ne le pense pas nécessaire, il incombe à la Chambre de prendre la décision.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:45:29] Oui, je pense que nous
14 pouvons tout à fait surseoir à cette décision. Bon, je pense que, de toute façon, la
15 décision sera positive, mais je comprends le point de vue de l'Accusation.

16 Donc, Maître Bourgon, est-ce que vous pourrez revenir sur cette question demain
17 matin ? Et nous prendrons une décision à ce moment-là.

18 Et, Madame Samson, donc, vous avez maintenant la possibilité de vérifier la teneur
19 de la vidéo par rapport au texte.

20 Poursuivez, Maître Bourgon.

21 M^e BOURGON (interprétation) : [15:45:59] Merci, Monsieur le Président.

22 Je souhaiterais indiquer que, dans le même document, il y a un deuxième événement
23 qui est pris en considération, et je ne vais pas demander à ce que ce
24 deuxième événement soit versé au dossier. Je vous parle du discours qui va de la
25 page 0295 jusqu'à la page 0299.

26 Et je vais maintenant passer à autre chose.

27 Q. [15:46:34] (*Intervention en français*) Monsieur Ntaganda, après les événements du
28 1^{er} janvier 2003, vous souvenez-vous si Thomas Lubanga a eu l'occasion de

1 s'absenter ou de faire des voyages dans l'exercice de ses fonctions ?

2 R. [15:47:02] Oui, je me rappelle : lorsque Kisembo est arrivé, c'était au moment où
3 Thomas était invité à Goma pour conclure l'alliance avec le RCD/Goma. Je me
4 rappelle avoir demandé à ce que je voyage avec lui pour que j'aie l'occasion d'aller
5 également rendre visite à ma famille. Je suis parti avec lui et j'en ai profité pour aller
6 famille... saluer ma famille que je n'avais pas encore vue depuis sept ans. C'est
7 Kisembo qui est resté en charge de la sécurité à Bunia. C'est lui qui était resté
8 commandant en chef de la sécurité à Bunia en notre absence.

9 Q. [15:48:08] Prenons cette... votre réponse, là. J'aurais quelques demandes de
10 clarification.

11 Alors, est-ce que Thomas Lubanga a effectué le voyage dont vous parlez — à
12 Goma — pour signer une alliance avec le RCD/Goma ? Le voyage a-t-il eu lieu ?

13 R. [15:48:31] Oui, ce voyage a eu lieu et nous avons pris le même vol. J'en ai profité
14 pour aller également saluer les membres de ma famille.

15 Q. [15:48:42] Au cours de ce voyage, aviez-vous un rôle officiel quelconque ?

16 R. [15:48:55] Non. Comme l'avion devrait se rendre à Goma, j'en ai profité, j'ai
17 demandé la permission à Kisembo, j'ai dit au président que, une fois arrivé à Goma,
18 je vais directement aller saluer les membres de ma famille. C'était depuis 1996 que je
19 n'avais pas encore vu mon père, ma mère et mes frères et sœurs. J'ai profité de cet
20 avion et j'ai effectué le même voyage, mais je n'ai joué aucun rôle officiel dans ce
21 voyage.

22 Q. [15:49:36] En arrivant à Goma, avez-vous rencontré quelqu'un ou est-ce que...
23 avez-vous eu une assistance quelconque pour vous rendre visiter votre famille ?

24 R. [15:49:52] Oui. Je me rappelle, ils sont allés à la réunion. Je suis allé voir là où ils
25 ont tenu cette réunion, à un endroit sur la route qui va vers hôtel Karibu. Et là, j'ai
26 trouvé un de mes amis, abbé Claude. Pour le moment, il est toujours prêtre à Goma.
27 Il m'a pris à bord de son véhicule et nous sommes allés... je suis allé saluer mon père
28 et ma mère au Rwanda. Voilà comment les choses se sont passées.

1 Q. [15:50:35] Avez-vous assisté à la signature de l'accord de partenariat ou de
2 l'alliance entre RCD/Goma et UPC/RP ?

3 R. [15:50:53] Non. Lorsqu'ils ont signé cette alliance, c'était au moment où j'étais en
4 train de visiter les membres de ma famille.

5 Q. [15:51:02] Quelles informations aviez-vous à ce moment-là sur le but de cette
6 alliance avec RCD/Goma ?

7 R. [15:51:23] Oui, dans l'avion, ils étaient en train de discuter, et moi, j'étais là, assis
8 avec eux. C'était une façon de s'entraider en politique. Ils voulaient travailler
9 ensemble. Ils voulaient également mettre... travailler ensemble concernant l'armée,
10 et même s'agissant de l'assistance sociale. Voilà ce qu'ils sont allés signer avec le
11 RCD/Goma. Ils étaient toujours en collaboration, mais ils n'avaient jamais signé un
12 document officiellement pour sceller cette alliance.

13 Q. [15:52:09] Qui était dans l'avion, selon ce que vous pouvez vous souvenir ?

14 R. [15:52:19] Il y avait le président Toms, il y avait le secrétaire national chargé des
15 relations extérieures, Dhetchuvi. « Il était » le chargé de sécurité civile qui s'appelait
16 Rafiki, il était à bord également. Il y avait son secrétaire particulier, le secrétaire
17 particulier du président Toms, qui s'appelait Angaika, il était à bord également, et
18 d'autres dont j'ignore les noms.

19 Q. [15:52:59] Lorsque vous êtes revenu de Goma, avez-vous eu l'occasion de discuter
20 avec Thomas Lubanga du protocole ou de l'alliance qui venait d'être signée ?

21 R. [15:53:24] Non, je ne discutais pas avec le président Toms sur les sujets politiques.
22 Je ne lui posais pas de questions politiques. Je le respectais beaucoup. Je n'ai pas
23 demandé : « Qu'est-ce que vous avez signé ? » C'est quelqu'un que je respectais
24 beaucoup.

25 Q. [15:53:47] Lorsque vous êtes revenu à Bunia, quel... qu'a fait le président Lubanga
26 concernant la signature de cet accord, si vous vous souvenez ?

27 R. [15:54:08] Je me rappelle, lorsque nous sommes rentrés le lendemain, il est allé
28 tenir un meeting populaire pour dire à la population l'alliance qu'il venait de

1 conclure avec le RCD/Goma et leur dire qu'ils sont dans un processus de réunifier le
2 pays qui était émietté.

3 Il disait également que chaque mouvement politico-militaire avait sa propre gestion,
4 mais les professeurs d'université pouvaient se déplacer et quitter Goma pour aller
5 enseigner à Bunia, et vice-versa. Les hommes d'affaires, ils peuvent aller faire leurs
6 affaires partout, comme à Bukavu et dans d'autres endroits — ce qu'il était en train
7 de dire à la population civile, et la population était contente. Les professeurs étaient
8 contents. C'était une façon d'expliquer que, désormais, ils sont libres de circuler
9 partout. Il a juste donné le rapport sur l'alliance qu'il venait de conclure avec le
10 RCD/Goma.

11 Q. [15:55:36] Vous souvenez-vous, Monsieur Ntaganda, si le président Lubanga a
12 parlé de l'impact de cette alliance sur les relations de l'UPC/RP avec l'Ouganda ?

13 R. [15:55:52] Oui.

14 Q. [15:56:03] Vous souvenez-vous de ce qu'il a dit à cet égard, en général ?

15 R. [15:56:11] Monsieur le Président, si nous pouvons aller en huis clos, s'il... s'il est
16 possible.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:56:27] Bien.

18 Nous allons passer à huis clos partiel, Monsieur le greffier d'audience.

19 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 56)*

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (*Passage en audience publique à 15 h 59*)

21 M. LE GREFFIER (interprétation) : [15:59:19] Nous sommes en audience publique,

22 Monsieur le Président.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [15:59:22]

24 Q. [15:59:23] Monsieur Ntaganda, vous avez mentionné à plusieurs reprises le fait

25 que vous aviez eu une... des réunions à Arua et à Ariwara — Ariwara. Alors, est-ce

26 qu'il s'agissait de deux réunions dans deux lieux différents, ou est-ce qu'il s'agit

27 d'une seule et même réunion et le nom du lieu a été prononcé de façons différentes ?

28 R. [15:59:53] Monsieur le Président je n'ai jamais parlé d'Ariwara. Chaque fois quand

1 j'ai parlé, j'ai parlé d'Arua ; parce qu'Ariwara c'est au Kongo.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:00:05] Très bien. Alors merci,
3 merci pour cette précision.

4 Donc, au compte rendu d'audience, je pense qu'il va falloir corriger cela d'après la
5 précision qui vient d'être amenée... apportée par M. Ntaganda.

6 Maître Bourgon.

7 M^e BOURGON (interprétation) : [16:00:27] Merci, Monsieur le Président.

8 Q. [16:00:30] (*Intervention en français*) Monsieur Ntaganda, avez-vous assisté à ce
9 discours de Thomas Lubanga ?

10 R. [16:00:42] Oui, j'étais présent.

11 Q. [16:00:44] À quel endroit ce discours a-t-il été prononcé ?

12 R. [16:00:51] C'est tout près de la mairie de Bunia, il y a un stade à côté de la mairie
13 de Bunia.

14 Q. [16:01:00] Vous avez mentionné tout à l'heure qu'il y avait plusieurs personnes
15 qui ont assisté ; pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif ?

16 R. [16:01:14] Je ne peux pas vous faire une estimation, parce qu'on ne voyait que les
17 têtes des participants, il y en avait qui étaient plus grands que moi et on ne pouvait
18 pas voir tout le monde. Ils étaient très, très nombreux. Tous les quartiers étaient
19 représentés, donc, je ne peux pas vous donner une estimation, ils étaient nombreux.

20 Q. [16:01:40] Quelle était la réaction de la population à l'égard du discours de
21 Thomas Lubanga ?

22 R. [16:01:49] Le président Thomas était apprécié. À chaque fois qu'il organisait un
23 meeting, les gens venaient en grand nombre ; ils étaient très contents et ils voulaient
24 entendre ce qu'il avait à... à dire.

25 Q. [16:02:14] Quel était votre rôle ou votre fonction lorsque Thomas Lubanga a fait ce
26 discours ?

27 R. [16:02:28] À chaque fois qu'il y avait un... un grand meeting, lorsque les APC et les
28 combattants apprenaient qu'il y avait un meeting, par la presse, ils voulaient venir

1 pour déstabiliser. Et donc, moi, je me devais d'assurer la sécurité en demandant aux
2 commandants des brigades de déployer des éléments pour que la ville ne soit pas
3 attaquée ; donc, mon rôle était d'assurer la sécurité.

4 Q. [16:03:13] Étiez-vous présent lorsque Thomas Lubanga a fait le discours à
5 proprement parler ?

6 R. [16:03:25] Oui. Je suis en train de vous rapporter ses propos. Donc, j'étais présent.
7 J'ai entendu ses propos, même si je n'étais pas devant. J'étais un peu derrière et je
8 parlais à nos éléments qui avaient des Motorola pour assurer la sécurité de la ville de
9 Bunia pour que l'ennemi ne puisse pas nous attaquer.

10 Q. [16:03:56] Monsieur Ntaganda, j'aimerais vous montrer un... un extrait audio
11 vidéo. Alors, nous allons procéder de la même façon que tout à l'heure. Je vais
12 commencer par vous faire identifier les images.

13 Alors, il s'agit de la vidéo qui porte le numéro DRC-OTP-0127-0063 ; c'est l'item
14 287 sur notre liste. Le *transcript* se trouve à DRC-OTP-0176-0646 ; c'est l'item 289 sur
15 notre liste.

16 La traduction se trouve à DRC-OTP-0176-0418 ; c'est l'item 290, sur notre liste.

17 J'aimerais commencer à montrer un extrait sans le son, qui va de 0:22 mn 41 à
18 0:23 mn 09 mn 28 s, afin d'identifier l'événement. Avec votre permission, Monsieur
19 le Président, nous sommes prêts à procéder.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:05:25] Allez-y. Quelle est le
21 niveau de confidentialité ?

22 M^e BOURGON : [16:05:31] Public, Monsieur le Président.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:05:33] Merci.

24 M^e BOURGON : [16:05:34]

25 Q. [16:05:36] Monsieur Ntaganda, c'est seulement pour les yeux. Alors regardez bien
26 cette scène.

27 (*Diffusion d'une vidéo*)

28 M^e BOURGON : [16:06:22] L'audio s'est... le... « le » vidéo s'est arrêté à 0:23 mn 10 s.

1 Q. [16:06:36] Monsieur Ntaganda, reconnaissez-vous ces images ?

2 R. [16:06:42] Oui, ces images ont été prises le lendemain de cet événement. Donc, le
3 lendemain, le président Thomas a organisé un meeting et c'était je 11 janvier — le
4 1^{er} janvier 2003. C'était après notre retour de Goma.

5 Q. [16:07:09] S'agit-il de l'événement dont vous avez... dont vous nous avez donné
6 quelques informations un peu plus tôt ?

7 R. [16:07:22] Oui, j'y étais. Mais ici, vous ne me verrez pas sur ces images parce que
8 j'étais sur les rangs de derrière. J'étais en train de m'entretenir avec nos éléments qui
9 avaient des Motorola pour assurer la sécurité de la ville. Nous ne voulions pas que
10 l'ennemi puisse nous attaquer et disperser les gens qui se trouvaient dans cette
11 réunion qui était importante pour nous.

12 Q. [16:07:56] Une précision, Monsieur Ntaganda, page 98 lignes 27, 28 en français, ce
13 que je vois sur le *transcript* : « C'est un meeting et c'était le 11 janvier — le
14 1^{er} janvier 2003. » Est-ce ce que vous avez dit ?

15 R. [16:08:18] C'était le 11 janvier 2003.

16 M^e BOURGON : [16:08:26] Monsieur le Président, je crois que les conditions sont
17 remplies pour pouvoir regarder l'extrait vidéo.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:08:34] Oui. La date
19 « 11 janvier », était également visible à partir de l'extrait vidéo. Donc, je voulais le
20 dire pour le procès-verbal. Allez-y.

21 M^e BOURGON : [16:08:52] Merci, Monsieur le Président.

22 Q. [16:08:53] Monsieur Ntaganda, nous allons vous montrer un court extrait qui va
23 de 00:59 mn 08 à 01:03 mn 38.

24 Alors le *transcript* se trouve à la page 0653 ligne 276, à la page 0654, ligne 300.

25 S'agissant de la traduction, c'est à la page 0426, de la ligne 271 à 293.

26 Tout le matériel a été distribué aux interprètes.

27 Avec votre permission, Monsieur le Président, nous allons procéder au
28 visionnement.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:09:46] (*Intervention non*
2 *interprétée*)

3 M^e BOURGON : [16:09:57] Monsieur Ntaganda, veuillez écouter et regarder et j'aurai
4 des questions par la suite.

5 (*Diffusion d'une vidéo*)

6 « Enfin, je voulais attirer votre attention sur certains aspects. Je l'ai déjà dit à
7 plusieurs reprises que ce que nous appelons la paix, maintenant que nous nous
8 parlons entre nous, cela ne... les gens veulent que nous puissions être... que nous
9 puissions nous cacher. Nous demandons à vous tous, tant qu'il y a question de
10 pouvoir nous réconcilier... »

11 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : [16:11:17] Monsieur le Président, je suis...
12 L'interprète ne se retrouve pas, est-ce qu'on peut...

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:11:27] Est-ce que vous pouvez
14 arrêter ? Il y a un problème, car les collègues de la cabine swahili n'ont pas retrouvé
15 la transcription, Maître Bourgon.

16 Quel est le problème exactement ? Je m'adresse à la cabine swahili.

17 L'INTERPRÈTE SWAHILI-FRANÇAIS : [16:11:50] Monsieur le Président le... la
18 cabine swahili ne... ne... ne se retrouve pas dans la... le document... la référence en
19 français.

20 Je pense qu'il serait mieux qu'au début l'avocat nous « dise » l'original, parce que la
21 cabine swahili a pu comprendre que c'était en français que M. Thomas Lubanga
22 allait s'exprimer.

23 M^e BOURGON (interprétation) : [16:12:26] Monsieur le Président, il s'agit d'une
24 vidéo de l'Accusation. Il y a une transcription, mais la traduction est en anglais. C'est
25 bien, d'une certaine façon, mais ça créé aussi des difficultés. Je peux lire l'anglais
26 bien sûr, mais je puis lire la transcription à mesure que la vidéo est diffusée.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:12:57] Peut-être que la cabine
28 anglaise... la cabine anglaise pourrait le lire ? Je m'adresse à la cabine anglaise. Est-ce

1 que vous pourriez donner lecture de cela, cabine anglaise, pour les autres cabines ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:13:22] Très bien. Alors, c'est
3 ce que nous allons faire.

4 M^e BOURGON (interprétation) : [16:13:30] On va peut-être commencer le... à partir
5 du... du début, la ligne 271.

6 *(Diffusion d'une vidéo)*

7 Lecture de l'interprète retraduite en français : « Finalement, je veux attirer votre
8 attention sur certaines choses : j'ai dit à plusieurs reprises, déjà, que ce qu'ils
9 appellent la paix a beaucoup d'ennemis, et la façon dont ils parlent maintenant, sans
10 inquiétude, ça ne plaît pas à certaines personnes. Ils voudraient que... ils voudraient
11 être dans la brousse et se cacher. Ils voudraient commencer à contrôler quelque
12 chose, notre voix. Ne les laissez pas diviser... nous diviser sur certaines choses, ne les
13 laissez pas être ceux qui nous divisent. Et souvent, ils trouvent une solution dans la
14 manipulation ; c'est une solution dans la manipulation.

15 Par conséquent, j'aimerais vous demander de faire très attention sur ce qui nous
16 divise. Nous n'avons pas besoin de nous haïr les uns les autres. Nous n'avons pas
17 besoin de nous tuer les uns les autres. Nous n'avons pas besoin d'être divisés et si
18 nous faisons attention, si nous faisons... si nous sommes attentifs à la situation et
19 que nous sommes unis dans notre objectif, nous n'aurons pas de problème. Vous
20 savez que le combat... que les combats ont... ont de nouveau éclaté dans certaines
21 régions à... récemment. Les gens se battent dans certaines régions, et même il y a eu
22 une réunion où nos frères de Kpandroma ont accepté de mettre un terme au chaos
23 de manière à ce que le peuple congolais de l'Ituri puisse vivre ensemble
24 pacifiquement, mais il... ça n'est pas net ici.

25 Notre... Lorsque notre délégation se trouvait à Arua à parler de paix, nous avons... ils
26 ont attaqué notre position à Ndrele. Et pour la première fois, notre armée a été
27 bombardée. 58 bombes sont tombées sur Ndrele ; 58 bombes, pas une de moins. Et
28 d'où venaient ces bombes ? Pourquoi est-ce qu'ils ont fait ceci ? Pour le... Pour que le

1 désordre se poursuive et justifie certaines choses. Vous devriez savoir que nous
2 sommes dans une situation où nous, peuple congolais... congolais, devons résoudre
3 nos problèmes congolais ici au Congo. Il n'est pas bon pour nous d'être manipulés.

4 Chers frères, chers sœurs, vous devez faire attention à ce conseil ; nous devons être
5 heureux. C'est l'année 2003 ; que l'année 2003 soit une année de véritable
6 réconciliation et de véritable paix. » Fin de la lecture ligne 293.

7 M^e BOURGON : [16:18:17] La vidéo s'est arrêtée à 01:03:38.

8 Q. [16:18:36] Monsieur Ntaganda, lorsque Thomas Lubanga, dans ce discours, parle
9 de l'attaque à Ndrele, de quoi parle-t-il au juste ?

10 R. [16:18:52] Lorsque nous étions au meeting, je parle de « nous » mais moi je n'y
11 étais pas, lorsque la délégation de l'UPC s'est rendue à Arua, et lorsque cette
12 délégation s'était réunie, c'était le 24 décembre 2002. À cette période-là, nous avons
13 été attaqués par l'APC et les combattants à Ndrele et ils avaient du matériel
14 suffisant. C'est pourquoi il a parlé de cet incident, il se posait la question de savoir
15 d'où était venu ce matériel.

16 M^e BOURGON (interprétation) : [16:19:55] Sur la base des réponses fournies par le...
17 le témoin — pardon — je souhaiterais que cette pièce, le... la transcription et la
18 traduction soient versées au dossier des preuves.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:20:12] Madame Samson.

20 M^{me} SAMSON (interprétation) : [16:20:13] Pas d'objection Monsieur le Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:20:16] L'extrait vidéo indiqué
22 par M^e Bourgon avec la transcription qui correspond et la traduction sont versés au
23 dossier des preuves comme nouvelle des pièces de la Défense.

24 Maître Bourgon, vous pouvez continuer.

25 M^e BOURGON (interprétation) : [16:20:36] Merci. J'ai... On me dit que j'ai oublié de
26 demander à ce que l'extrait vidéo précédent soit versé au dossier des preuves
27 également.

28 Donc, l'extrait vidéo, la traduction et la transcription. Toutes les références figurent

1 déjà dans la transcription.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:20:54] Madame Samson.

3 M^{me} SAMSON (interprétation) : [16:20:55] Pas d'objection.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:21:02] (*Début de l'intervention*
5 *non interprétée*)... Vous pouvez poursuivre Maître Bourgon.

6 M^e BOURGON (interprétation) : [16:21:26] Merci, Monsieur le Président.

7 Dans la transcription française, vous avez mentionné le versement au dossier des
8 preuves ; ça n'est pas saisi en... dans les transcriptions française ou anglaise.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:21:57] Je vais répéter. L'extrait
10 qui a précédé la dernière... le dernier extrait vidéo est également versé au dossier
11 des preuves avec la traduction et la transcription.

12 Donc, ces trois pièces sont les pièces suivantes de la Défense. Je vois que maintenant
13 cela figure, en tout cas, dans la transcription anglaise. Vous pouvez continuer,
14 Maître Bourgon.

15 M^e BOURGON : [16:22:30]

16 Q. [16:22:30 Monsieur Ntaganda, lorsque... suite à cet événement, vous
17 souvenez-vous d'efforts déployés par l'UPC/RP en matière de pacification ?

18 R. [16:22:47] Oui. Le 23 il y a eu une autre réunion qui s'est tenue à Ciné Azanga,
19 j'étais présent à cette réunion. C'était pour préparer les efforts de pacification et le 24,
20 une autre réunion a eu lieu à Ngongo et j'ai envoyé à cette réunion un représentant
21 des militaires. Étaient présents les combattants des Lendus, les chefs des Lendu,
22 ainsi que des politiciens. Moi, j'ai envoyé le G2 pour représenter l'armée ; il y est allé
23 le 24.

24 Q. [16:23:42] Vous parlez de plusieurs événements, Monsieur Ntaganda. Nous allons
25 peut-être aborder ce... tous ces sujets demain. Connaissez-vous le... le terme CVPR ?

26 R. [16:23:59] Oui. C'est Comité vérité paix et réconciliation, et c'est Tinanzabo
27 Ramazani (*phon.*) Jean de Dieu qui en était responsable. Il était le secrétaire général,
28 donc, je connais ce terme.

1 Q. [16:24:29] Alors, qu'est-ce que cette... ce comité ou cette commission, de quoi
2 s'agit-il au juste ?

3 R. [16:24:38] Comité, vérité, paix, réconciliation.

4 Q. [16:24:46] Et que connaissiez-vous de cet... de cet organe ? Vous avez mentionné
5 Tinanzabo, mais ça servait à quoi, ça a été créé par qui, et pourquoi ?

6 R. [16:25:02] Le CVPR a été créé avant même la création de l'UPC parce que l'objectif
7 même de l'UPC était de mettre un terme aux tueries et à la discrimination. Donc,
8 Tinanzabo, qui était bira, a reçu la responsabilité du CVRP et l'a mis en application, a
9 suivi dans les mois qui... un peu plus tard, il y a eu beaucoup de réunions auxquelles
10 j'ai participé. Notamment, la réunion dont je viens de vous parler du 13. Il y a eu une
11 conférence de presse et le 14, il y a eu descente sur terrain. Moi, j'ai participé à celle
12 du 11, dont le président a parlé, et il y a eu une descente sur terrain à Ngongo le 14.

13 Q. [16:26:40] Alors, commençons là, par une dernière question pour aujourd'hui.
14 Vous parlez qu'il y a eu un meeting le 13, où s'est tenu cette réunion ?

15 R. [16:26:56] Elle a eu... eu lieu à Ciné Azanga.

16 Q. [16:27:06] Quel était l'objectif de cette réunion ?

17 R. [16:27:15] C'était une réunion pour le lancement du CVPR. C'était ça donc,
18 l'objectif de la réunion, et il était également question de vulgariser le CVPR, pour
19 que les gens sachent ce que l'UPC comptait faire.

20 Q. [16:27:51] Qui était présent à cette réunion ?

21 R. [16:28:02] Presque tous les secrétaires généraux y étaient présents, les
22 représentants des communautés, ainsi que les institutions présentes à Bunia y étaient
23 représentées, le président Thomas, Tinanzabo, tous étaient là et ils ont tenu une
24 conférence de presse, moi aussi j'y étais. Les secrétaires nationaux, (*correction de*
25 *l'interprète*).

26 Q. [16:28:39] Est-ce qu'il y avait une représentation de la MONUC ?

27 R. [16:28:44] Oui. La MONUC était représentée. À chaque fois qu'il y avait une
28 conférence de presse, les observateurs de la MONUC présents à Bunia étaient

1 présents ; souvent ils étaient présents.

2 Q. [16:29:06] Est-ce qu'il y avait parmi l'assistance des représentants de plusieurs
3 ethnies ?

4 R. [16:29:15] Oui. Oui. Toutes les ethnies devaient être représentées parce que
5 l'objectif était d'inclure toutes les ethnies de l'Ituri ainsi que les... les ethnies d'autres
6 régions.

7 Q. [16:29:39] Merci, Monsieur Ntaganda.

8 M^e BOURGON (interprétation) : [16:29:41] Je pense qu'il nous... nous devons nous
9 arrêter pour aujourd'hui.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : [16:29:47] Oui, effectivement.
11 Nous allons lever la séance.

12 Il faut vous rappeler que demain, exceptionnellement, nous n'allons pas siéger. C'est
13 important de le rappeler, mais jeudi nous allons siéger et ceci... et nous allons
14 continuer à siéger jusqu'à... jusqu'aux vacances judiciaires, le 21 juillet. Et nous
15 reprendrons le jeudi 6. Donc, nous reprenons jeudi 6 juillet à 9 h 30, si je ne m'abuse,
16 dans cette même salle d'audience.

17 La séance est levée.

18 M^{me} L'HUISSIER : [16:30:36] Veuillez vous lever.

19 (*L'audience est levée à 16 h 30*)